

REPUBLIQUE DU BENIN

Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE

PAIMAF

Projet d'Appui Institutionnel à la Modernisation de l'Agriculture Familiale

Financement Agence française de Développement - Projet n° CBJ 3005 01 B

**GROUPE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LA PROMOTION DE
L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT**

GRAPAD - ONG

REVUE ET ANALYSE DOCUMENTAIRE SUR LE CONSEIL AGRICOLE AU BENIN

SEPTEMBRE 2006

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	3
1-INTRODUCTION	4
2-OBJECTIFS	4
3-DEMARCHE OPERATIONNELLE.....	4
4-SYNTHESE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE	5
4.1.- <i>DEFINITION ET ANALYSE DE CONCEPTS</i>	5
4.2- <i>SYNOPTIQUE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE</i>	7
4.2.1.- <i>DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BENIN : EVOLUTION DES</i> <i>APPROCHES ET SITUATION ACTUELLE</i>	7
4.2.2.- <i>DU CONSEIL DE GESTION AU CONSEIL A L'EXPLOITATION</i> <i>FAMILIALE :</i>	11
4.2.3- <i>DE L'EMERGENCE DE LA RECHERCHE – DEVELOPPEMENT</i>	20
4.3- <i>SYNTHESE DES ENTRETIENS AVEC DES PERSONNES RESSOURCES</i>	22
5-PROBLEMATIQUE DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE AU BENIN.....	23
6- CONCLUSION	26
7- ANNEXES	27

LISTE DES SIGLES

1-INTRODUCTION

La démarche méthodologique convenue pour l'adoption d'une "doctrine" en matière de conseil agricole au Bénin débute par une revue et analyse documentaires assortie d'entretiens avec des personnes ressources. Cette première a été caractérisée par la collecte, la compilation et l'analyse des informations disponibles sur les actions de vulgarisation ou de conseil agricole conduites au Bénin au cours dernières années.

La mission a pris en compte les centres de documentation pertinents situés à Cotonou et les personnes ressources résidant dans les localités de Cotonou et de Porto-Novo. Les données de base issues de cette phase de revue documentaire devront être complétées et mises à jour de façon progressive et itérative tout au long du processus d'élaboration du concept.

Après un bref rappel de la méthode adoptée, le présent rapport présente dans une première partie une analyse historique des interventions d'appui au développement rural au Bénin, les structures impliquées, les différentes approches de vulgarisation / conseil agricole, les orientations actuelles (outils et méthodes) adoptées au plan national en vue de l'amélioration du système de vulgarisation et les approches expérimentales qui sont développées par certains projets au Bénin. La deuxième partie présente un tableau synoptique des projets en cours ou clos il y a au plus 5 ans., les sources de financement, leurs zones d'interventions, les types de volet d'appui et leur importance, les éléments de méthodologie adoptée pour leur mise en oeuvre, et enfin les impacts dans les zones d'intervention.

L'appréciation des impacts a été faite tant du point de vue des bénéficiaires, du moins tel que rapporté dans les documents, que de celui des chargés de projets rencontrés. Une attention particulière a été accordée à l'efficacité économique de l'appui apporté aux bénéficiaires.

Cette phase de collecte documentaire débouchera, sur un état des lieux des interventions en matière de vulgarisation et de conseil agricole. L'approfondissement du conseil agricole et du contenu de la vulgarisation fera l'objet de discussions au niveau des groupes de travail régionaux et les résultats seront validés au cours d'un atelier inter-régional qui aura lieu à l'issue des travaux sur le terrain. Cela débouchera d'une part, sur l'élaboration d'un livre blanc sur le conseil agricole au Bénin et, d'autre part, sur une validation des termes de référence dans le sens de l'appréciation de leur applicabilité à l'esquisse méthodologique générale pour l'approfondissement des plans d'Action découlant du Schéma Directeur de Développement Agricole et Rural (SDDAR) et du Plan Stratégique Opérationnel (PSO).

2-OBJECTIFS

Il s'est agi de collecter des informations sur les actions réalisées, de faire brièvement le point de la situation en matière de diffusion et d'adoption des innovations techniques, de même que sur les stratégies et méthodes mises en oeuvre, en complément des travaux réalisés pour le Plan d'Action Régional « vulgarisation et formation »

3-DEMARCHE OPERATIONNELLE

De façon pratique, la phase documentaire a été précédée d'un travail préliminaire qui a conduit à l'élaboration d'une « carte » de la vulgarisation / Conseil agricole au Bénin. Un

entretien avec le Conseiller Technique, a permis de mieux approfondir les critères de choix des régions devant abriter les Groupes de Travail. Le choix des deux régions fortement contrastées a été basé sur des critères agro-climatiques, d'étendue et de variabilité des interventions en matière de vulgarisation/conseil agricole (ceux ne constituant pas les seuls critères¹) pour aborder le conseil agricole sous différents angles possibles. Cette étape a été conduite sous la coordination du Conseiller Technique et des cadres du MAEP notamment, ceux du Service Projets et Coopération Technique (SPCT) de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP). Elle a, en outre, permis d'élaborer une liste des projets clos ou en cours au Bénin, et ayant un volet relatif à la vulgarisation ou la formation (Alain Bernard, 2005:5-6). Cette liste ayant été conçue sur la base des projets inscrits au portefeuille MAEP, PIP 2004, a été actualisée sur la base d'un travail exploratoire complémentaire fondés sur des entretiens avec des personnes ressources exécutant le « portefeuille de projets MAEP », PIP 2006.

Avant le démarrage de la phase de revue documentaire, l'équipe de consultants a procédé à la définition des centres d'intérêts qui serviront de cadre à la collecte des informations.

Des lettres de demande de rendez-vous auprès des personnes ressources ont facilité la collecte des points de vue de divers acteurs du développement rural.

Pour collecter les données relatives à la vulgarisation agricole, les centres de documentation visités ont été sélectionnés sur la base des termes de référence. Il s'agit entre autres des centres de documentation de la DPP, de la Banque Mondiale, de la Coopération Allemande, de la FAO, de la Chambre d'Agriculture du Bénin de la FSA, de l'INRAB. La sélection des personnes ressources a été essentiellement basée sur leurs expériences en matière de vulgarisation/ conseil agricole.

Une fois dans les centres de documentation, les documents sont sélectionnés en fonction des centres d'intérêt de la recherche documentaire. Les résumés des documents sélectionnés sont lus, les tables des matières consultées et les parties pertinentes approfondies et photocopiées.

Les références des documents sont prises et un résumé des parties intéressantes est fait pour chaque document à l'aide d'une fiche de revue documentaire.

4-SYNTHESE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE

4.1.-DEFINITION ET ANALYSE DE CONCEPTS.

Les concepts et définitions clés suivants peuvent être retenus :

Exploitation agricole : Elle peut être définie comme une unité de production au sein de laquelle l'exploitant mobilise des ressources de natures diverses (terrains, main-d'œuvre, cheptel, plantes, intrants, matériel, bâtiments,...) qu'il combine dans des proportions variables pour obtenir des productions végétales et (ou) animales et satisfaire ainsi ses besoins et intérêts (Dufumier, 1996). Selon Aho et Kosssou(1997), l'exploitation agricole est l'ensemble évolutif composé de l'agriculteur, du périmètre agricole, du personnel, des spéculations

¹ Pour de plus amples détails, se référer au document de travail intitulé : "Carte de la vulgarisation / Conseil agricole au Bénin : Réflexion sur les résultats", Février 2005. , élaboré par Alain BERNARD, Conseiller Technique à la DPP / MAEP.

végétales, animales et forestières exploitées, des référentiels techniques mis en œuvre, des stratégies de valorisation et de commercialisation des produits.

Système de production : Elle peut être définie comme la combinaison (dans l'espace et dans le temps) des ressources disponibles et des productions elles-mêmes : végétales et animales (Dufumier, 1996). Selon Iram (1985), c'est une combinaison plus ou moins cohérente dans l'espace et dans le temps de certaines quantités de forces de travail et de divers moyens de production en vue d'obtenir différentes productions agricoles.

Exploitation familiale : C'est une exploitation agricole gérée par une unité domestique de production dont les membres forment une même unité de consommation.

Conseil : Le conseil, c'est l'avis donné ou demandé sur ce qu'il convient de faire pour résoudre un problème précis (Van den Ban et al, 1994).

Le conseil agricole exclu toute idée de coercition, d'imposition ; il laisse la liberté de décision au paysan après avoir donné une « opinion » qui éclaire des choix : c'est une « **aide à la décision** »

Conseil à l'exploitation familiale : C'est un ensemble de conseils apportés aux membres de l'exploitation (Van den ban et al, 1994). Selon Patrick DUGUE et Guy FAURE (2004), le conseil à l'exploitation familiale est un processus d'aide à la décision et d'apprentissage qui renforce la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques et à prendre des meilleures décisions. Il permet de doter l'agriculteur de capacité d'analyse afin de définir ses besoins, de préciser ses objectifs tant au niveau de l'exploitation que de sa famille, de suivre la réalisation des actions et d'évaluer leur résultat. Il permet donc de maîtriser le cycle de gestion l'exploitation.

Conseil technique : C'est un ensemble de conseil qui porte sur les référentiels techniques de production. Il s'agit d'amener les informations sur les itinéraires techniques aux clients.

Conseil de gestion : Ensemble de conseils destinés à améliorer l'utilisation de toutes les ressources, à la prise de décision au moment opportun afin de mieux produire.

Vulgarisation : Activité d'un organisme qui vise à réaliser des objectifs politiques de cet organisme en encourageant des clients à changer volontairement d'opinion et / ou de comportement ou encore un intervention intentionnelle visant à promouvoir la constitution d'opinions et la prise de décision rationnelles par voie de communication (Van den ban et al, 1994).

Vulgarisation agricole : Processus dynamique, solidaire, où tous les acteurs (agriculteurs, vulgarisateurs, chercheurs, autres opérateurs de services d'appui public et privé) interagissent dans les limites des tâches bien définies.

Encadrement agricole : Chaîne verticale et horizontale de services devant traduire à leurs divers échelons une série de garanties au triple niveau technique, économique et socio-administratif.

Conseil en organisation paysanne : Ensemble de conseil apportés à un groupement paysan afin d'amener les membres à mieux gérer leur groupement. Il s'agit des conseils sur la manière dont doit fonctionner une organisation paysanne.

4.2- SYNOPTIQUE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE

Dans la pratique du développement agricole en Afrique, la vulgarisation a toujours été entendue comme le moyen de faire adopter par les producteurs des techniques mises au point par la recherche agronomique grâce à un dispositif d'encadrement organisé à différentes échelles géographiques.

Ainsi, plusieurs approches se sont succédées sans apporter des réponses réelles aux préoccupations du monde rural. Ce sont : l'approche centrée sur une culture de rente, l'approche centrée sur l'innovation technique, l'approche centrée sur une catégorie cible, l'approche par organisation paysanne, l'approche intégrée et le système de formation et visites.

C'est cette dernière approche proposée par la Banque Mondiale a servi de base depuis plus de dix (10) ans à la définition de politique de vulgarisation agricole dans la plupart de nos pays. Elle repose sur des principes simples : le vulgarisateur ne doit faire que de la vulgarisation ; il doit effectuer des visites à date fixe à des paysans de contact ; il doit bénéficier de recyclages réguliers de la part des spécialistes en relation avec la recherche.

C'est ce modèle qui a servi de base à l'élaboration des systèmes nationaux de vulgarisation agricole. Il présente des avantages mais aussi des inconvénients.

Avantages :

- remise au travail des agents marginalisés de par son organisation rigoureuse
- utilisation des résultats de recherche
- amélioration des niveaux des vulgarisateurs par un recyclage permanent
- contacts réguliers entre vulgarisateur et paysan

Inconvénients :

- création ou renforcement de services nationaux hiérarchisés et coûteux au détriment de la prise en compte des demandes et réactions des paysans
- faible remontée de l'information sur les besoins des paysans vers la recherche
- faible aptitude à prendre en compte la diversité des situations agricoles dans une même zone
- faible capacité à diffuser des messages complexes
- nécessite un environnement où des innovations adaptées et immédiatement transférables sont disponibles (et où l'approvisionnement, la commercialisation et l'accès au crédit sont organisés)

4.2.1.-DE LA VULGARISATION AGRICOLE AU BENIN : EVOLUTION DES APPROCHES ET SITUATION ACTUELLE

« La vulgarisation agricole, instrument de lutte contre la pauvreté en milieu rural, est un élément de la chaîne de production utilisé pour faire adopter aux producteurs des thèmes techniques par un dispositif d'encadrement ». Elle a connu beaucoup d'évolutions depuis les indépendances jusqu'à nos jours pour devenir une fonction non exclusive de l'Etat.

Les différentes phases qu'a connues vulgarisation agricole au Bénin depuis 60 à ce jour, sont notamment :

- vulgarisation par filière,
- vulgarisation intégrée basée sur formation - visite,
- système national de vulgarisation,
- conseil de gestion.

La vulgarisation par approche filière a été mise en œuvre dès les indépendances jusqu'en 1975 par des sociétés d'intervention avec pour résultats la désaffection des paysans pour les spéculations concernées et le désintérêt pour l'agent de promotion de ces produits à cause de la baisse des cours des produits sur le marché international, les aléas climatiques et la chute de la production vivrière. Afin de renforcer les actions de promotion agricole, les agents du service de l'Agriculture dispensaient les conseils aux producteurs sur les cultures d'exportation (coton, arachide, ricin, tabac, etc.). A cet effet, le gouvernement a décrété l'institutionnalisation de champs collectifs. Ces agents étaient en nombre infime et l'impact des activités était faible. Le champ collectif sur lequel tout le village devait venir travailler au moins une fois par semaine, devait servir de lieu de formation. Coercition utilisée comme moyen pour amener les populations à mettre en place des champs collectifs et à y travailler.

La vulgarisation agricole régionalisée de 1966 à 1975 :

Dans le souci d'obtenir à court terme, un accroissement rapide et sensible des productions et exportations tout en laissant aux paysans la liberté de gérer leur exploitation, il a été créé ou agréé par filière et par région des sociétés d'Etat et des sociétés d'intervention.

- Au Sud: il y avait la SONADER : pour la promotion du palmier à huile dans l'Atlantique, l'Ouémé et le Mono. La SONIAH développait la riziculture dans l'Ouémé et l'Atlantique ;
- Au Centre et au Nord: différentes cultures étaient développées par les sociétés ci-après : la SATEC (arachide et coton dans le Zou) ; la CFDT (coton dans le Borgou) ; la BDPA (arachide dans l'Atacora) ; la CAITA (tabac dans le Zou et le Borgou).

En plus sociétés citées plus haut, d'autres structures sont intervenues dans la vulgarisation agricole : Ce sont le Service d'Agriculture, le CARDER Mono, la Compagnie Internationale pour Développement Rural (CIDR), etc.

Mais dans ce système où le seul objectif était la promotion d'une spéculation, tout changement dans l'environnement économique et social qui a un impact défavorable sur cette spéculation compromettait automatiquement l'efficacité de la structure de vulgarisation qui n'est jugée que par rapport à l'accroissement de la production obtenue.

La vulgarisation intégrée :

Tirant leçons des expériences passées, le Gouvernement d'alors prit en 1975, la décision de passer à une forme d'encadrement par approche intégrée en généralisant à tous les départements du pays, la formule de CARDER expérimentée dans le Mono et l'Atacora. Ces centres d'action régionale pour le développement rural dont la mission était d'apporter un appui global aux paysans pour la promotion de toutes leurs activités de production à travers : la fourniture des intrants agricoles, de semences améliorées et de plants, le crédit, la commercialisation, la recherche-développement, la vulgarisation et l'appui aux organisations paysannes. La faiblesse essentielle de cette approche est qu'elle favorisait une déviation vers les autres fonctions au lieu de se recentrer sur sa mission essentielle de vulgarisation agricole.

De plus, jusqu'en 1992 en l'absence d'un système national unifié, chaque bailleur de fonds imprimait sa vision sur l'approche de vulgarisation. Ce qui avait pour corollaire la grande variabilité des résultats selon les régions. Il manque donc une coordination au plan national.

Après quelques années de tâtonnement, les CARDER ont fini par adopter les uns et les autres, la méthode formation - visite comme outil de vulgarisation, avec quelques variantes selon les bailleurs de fonds. La plupart des CARDER ont pu mettre en œuvre cette approche entre 1980 et 1992. Les succès plus remarquables enregistrés au cours de cette période sur le coton, le maïs et la promotion culture attelée sont à relier au fait que les services en amont et en aval de la production étaient bien assurés, ce qui a permis à la vulgarisation de démontrer son efficacité.

Le Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) de 1992 à 2005 :

Le SNVA avait pour mission d'améliorer la productivité des exploitations agricoles à travers la promotion et l'utilisation optimale de la main-d'oeuvre, des intrants et des ressources naturelles ; de renforcer le cadre économique de production au niveau de la communauté rurale ; et d'améliorer la gestion du terroir au niveau du village et de la collectivité. Il se fonde sur la formation périodique continue des agents de terrain, le renforcement de la liaison recherche – développement – vulgarisation et l'appui technique aux producteurs organisés en groupes de contacts (GC) avec une stratégie d'intervention et un dispositif opérationnel appropriés.

Les principaux outils de la SNVA sont :

- le diagnostic d'exploitation (collecte de données sur les réalisations et l'identification des préoccupations des producteurs par l'APV) et global (Approche Participative Niveau Village) à l'échelle du village
- la planification villageoise : élaboration de plan de développement villageois et extraction de programme de vulgarisation
- le groupe de contact (GC) : groupe de 15 à 20 producteurs avec lequel le programme de vulgarisation est exécuté et ayant pour mission d'assurer la diffusion des technologies
- l'atelier de revue de technologies (ART) : rencontre entre producteurs, chercheurs et vulgarisateurs
- les programmes de travail du technicien spécialisé (TS) et de l'APV,
- le contrat - programme entre l'APV et le GC
- le calendrier de travail à jour fixe
- les Unités de Démonstration (UD)
- la formation de masse
- la réunion de quinzaine entre le TS et les APV
- la carte de centre
- le comité de concertation avec pour rôle la coordination et l'exécution de la planification villageoise
- les visites d'échanges d'expériences

La stratégie d'intervention : elle s'articule autour des points suivants :

- des objectifs productivistes : améliorer la productivité de l'exploitation agricole et des systèmes culturaux, le renforcement du cadre économique de production à travers les groupements de producteurs et la gestion du terroir villageois
- la mise en œuvre d'un processus dynamique et interactif nécessitant la participation de toutes les parties prenantes à toutes les étapes de la vulgarisation (diagnostic, définition de la demande, programmation des actions prioritaires, la démonstration / application des techniques, l'évaluation des résultats de campagne et de l'adoption des innovations)
- un processus de diffusion basé sur des noyaux d'agriculteurs bénéficiaires d'appuis intensifs et des agriculteurs périphériques reliés aux premiers par des canaux de communication endogène.
- Une unité opérationnelle composée de responsable du développement rural, du technicien spécialisé, du superviseur et de l'Agent Polyvalent de Vulgarisation

L'organisation du travail est assurée de la façon suivante :

- un APV intervient dans un centre d'encadrement, composé de 01 ou 02 villages, regroupant 08 GC de 15 à 20 CE soit 240 CE bénéficiaires d'assistance rapprochée et au total 500 CE
- le superviseur appuie deux APV par jour au niveau du sous-secteur et le TS trois APV par jour dans le secteur et par rapport à son domaine de compétences.

Les documents de travail sont : le programme de quinzaine, le contrat - programme, le cahier d'activités, le cahier de suivi des exploitations, le cahier de suivi de la culture cotonnière, l'ardoise, murale, la carte de zone, le calendrier à jour fixe et la liste des producteurs repères.

Les réformes opérées à partir de 1996

En raison des insuffisances constatées dans fonctionnement du SNVA et de l'amenuisement drastique des moyens, suite à l'achèvement des projets d'appui au secteur, le MAEP a introduit dans le système de nouvelles approches favorisant une plus grande responsabilisation des producteurs à la base et un meilleur ciblage actions.

Première innovation apportée en 1997 : "Approche Participative au Niveau Village (APNV)"

- **Objectif APNV:** améliorer le diagnostic et responsabiliser les producteurs dans la conduite des activités de vulgarisation.
- L'APNV utilise un certain nombre d'outils de la MARP,
- Il permet, à partir d'un diagnostic croisé impliquant différentes couches socioprofessionnelles du village, d'aboutir à la planification des actions nécessaires en passant par l'analyse par groupes pour identifier les atouts et les contraintes du milieu.
- Sa gestion est mise en œuvre à travers la planification confiée à un organe dans lequel sont représentées toutes les catégories sociales et professionnelles du village (Comité de Concertation ou Comité Villageois de Développement).
- Les actions de promotion agricole dont l'exécution requiert un appui en agent de vulgarisation de base font l'objet d'une planification spécifique et de contact entre l'agent et l'organe de gestion.
- Ainsi, la vulgarisation agricole n'est plus une activité isolée que mène l'agent du CARDER dans le village, mais une composante du programme de développement élaboré par le village et mis en œuvre par l'organe exécutif démocratiquement mis en place

- La mise en œuvre de cette approche a suscité un grand enthousiasme chez les producteurs qui y ont adhéré spontanément.
- La création d'une nouvelle dynamique dans les villages où les populations en ont fait un outil leur permettant la prise en main du développement intégré de leur terroir.
- Certains villages arrivaient à exécuter jusqu'à 80% des actions programmés pour une année. En moins de trois ans, cette approche a franchi les frontières de notre pays pour s'implanter en Ouganda, à Madagascar, à Malawi et au Cameroun, même en Inde.
- Les services chargés de la vulgarisation agricole au Bénin se trouvaient dans un tel état de dénuement qu'il n'a pas été possible de tirer parti de cet outil.
- Les succès obtenus par l'approche dans d'autres pays n'ont pu l'être au Bénin.
- *Le PAMER-BORGOU financé par la Banque Mondiale a permis la mise en exergue des avantages qu'on peut tirer de l'APNV dans le cadre du développement conduit par les communautés.*
- *Malgré cette expérience très concluante, le processus de décentralisation actuellement en cours dans notre Pays se mène très loin des préoccupations des populations.*

La vulgarisation agricole dans le cadre de la mise en place des CeRPA :

- En vue de mettre fin à la situation de léthargie dans laquelle évoluait le CARDER depuis la fin du PRSA, le Gouvernement béninois a décidé, en 2004, de le remplacer par le CeRPA (Centre Régional de Promotion Agricole) niveau régional et le CeCPA (Centre Communal de Promotion Agricole) niveau communal.
- Dans ce cadre, le dispositif de vulgarisation agricole a été réformé.
 - * au niveau régional, on distingue deux (2) directions :
 - direction chargée de la formation et de l'appui aux OP,
 - direction chargée de la promotion filières agricoles.
 - * au niveau communal (CeCPA) on dispose de :
 - techniciens spécialisés au niveau du secteur,
 - équipes pluridisciplinaires chargées d'assister les producteurs dans leurs activités agricoles.

La vulgarisation agricole dans le cadre de la mise en place des CeCPA :

- Des équipes pluridisciplinaires couvrent un ou plusieurs arrondissements et sont composées de conseillers spécialistes dans divers domaines comme
 - La production végétale,
 - La production animale,
 - Les ressources naturelles,
 - L'organisation des producteurs,
 - etc.
- Ces équipes pluridisciplinaires qui constituent la cheville ouvrière du nouveau dispositif ne sont pas encore opérationnelles du fait de l'insuffisance des ressources humaines.

4.2.2.- DU CONSEIL DE GESTION AU CONSEIL A L'EXPLOITATION FAMILIALE : SITUATION AU BENIN ET ORIENTATIONS SELON LES EXPERIENCES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

☞ Le Conseil de gestion à l'exploitation agricole familiale au Bénin

Le Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale est une démarche permanente d'accompagnement d'agriculteurs et d'agricultrices volontaires qui souhaitent moderniser leur exploitation afin de vivre décemment de leur métier. C'est un processus d'aide à la décision qui, à travers la formation, le suivi rapproché et les visites d'échanges, induit progressivement des changements de mentalité et de comportement permettant aux adhérents de faire évoluer leurs pratiques, organisationnelles et sociales pour s'adapter aux contraintes et mutations induites par la libéralisation des échanges.

C'est une approche d'appui aux producteurs agricoles qui s'est développée au Bénin en plusieurs étapes :

- la phase pilote (1995-1997) :

Les limites de l'approche training and visits développée dans le cadre du Système National de Vulgarisation Agricole au Bénin ont donné lieu à de nouvelles réflexions axées sur l'approche « Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale », financée principalement par la Coopération Française (Fonds de Solidarité Prioritaire et Agence française de Développement). Le Conseil de Gestion (CdG) au Bénin a son origine dans le Projet d'Appui à la Formation Professionnelle des Agronomes (PAFPA), basé à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université d'Abomey Calavi à travers la création en 1995 du Centre de Gestion des Exploitations Agricoles (CGEA), au sein du département Economie et Sociologie Rurale. Le CGEA se voulait un outil pédagogique devant contribuer au renforcement de la formation professionnelle des agronomes afin de satisfaire les besoins en ressources humaines des structures d'appui au secteur rural.

La démarche concernait une centaine d'exploitations agricoles dans les départements de l'Atlantique (ananas) et du Zou (polyculture) ainsi que trois groupements de producteurs du Mono.

En 1997, une évaluation externe a jugé l'approche trop universitaire et à sens unique, ce qui ne facilitait pas une diffusion des méthodes et des résultats à un grand nombre d'agriculteurs (Rapport RASTOIN, 1997). Il a été préconisé de poursuivre cette activité dans une logique marquée par l'appui au secteur privé afin que le retour d'information vers les agriculteurs soit plus effectif.

- Phase de consolidation (1998-2003)

Elle marque la reconnaissance de l'expérience béninoise au niveau sous-régional et le début de la phase de consolidation du processus au niveau national :

- Le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE), sur financement de l'Agence française de développement (AFD) a repris à son compte la méthodologie développée, dans l'optique de l'étendre à un nombre significatif de producteurs (environ 700) dans dix (10) communes des départements de l'Alibori, du Borgou, des Collines et du Zou qui représentent l'essentiel de la production cotonnière nationale. Pour ce faire, il a délégué sa maîtrise d'oeuvre à la Cellule d'Appui au Développement du Conseil de Gestion (CADG).
- L'équipe d'animation du CGEA a quitté l'enceinte de la FSA et a rejoint le Centre de Promotion et d'Encadrement des Petites et moyennes Entreprises (CePEPE), pour créer la Cellule d'Appui à la Gestion des Exploitations Agricoles (CAGEA). Celle-ci a concentré son intervention dans les départements du sud Bénin auprès de 300 exploitations agricoles sur financement de la Coopération Française dans le cadre du Programme de Promotion du Monde Agricole Béninois (PPMAB). Pour favoriser l'acquisition de ce savoir-faire en

« Conseil de Gestion et aide à la décision » par les agriculteurs et contribuer à l'édification d'une stratégie nationale en la matière, la CAGEA s'est appuyée sur six ONG et trois Organisations Professionnelles Agricoles d'envergure départementale.

- L'ONG GERED a mené, de 1997 à 2000, sur financement de la Coopération suisse, une expérience de formation en langue baatonu auprès de 80 agriculteurs des villages de Gamia, Bori et Sirarou, dans le département du Borgou, puis a mis fin au processus, suite à la réorientation de l'aide de son bailleur de fonds au secteur rural béninois.

- **Situation actuelle**

- **Emergence d'une stratégie d'envergure nationale**

La tenue au Bénin en novembre 2001, de « *l'Atelier sous-régional sur le conseil aux exploitations agricoles d'Afrique de l'Ouest et du Centre* », , et la multiplication des interactions positives entre les activités du PADSE et celles de la CAGEA entre 2000 et 2002, ont permis l'extension du dispositif tout en favorisant le rapprochement des méthodes et des outils entre les opérateurs, par l'adoption de plans de formation et de suivi, la réalisation de formations techniques à la demande, l'organisation d'échanges avec la Recherche-développement ou encore la généralisation des formations en langues nationales.

En conséquence, par souci de cohérence entre les deux interventions de l'aide française afin de mettre en œuvre une approche d'envergure nationale, les activités de la CAGEA ont été reprises par le PADSE en janvier 2003.

Ces rapprochements ont favorisé l'organisation d'un atelier national sur le conseil de gestion à l'exploitation familiale (cf. document 9 annexé), qui s'est tenu à Bohicon en avril 2003 dont les objectifs étaient de :

- ▶ Faire le diagnostic des méthodes et outils existants et analyser leur évolution en vue d'opérer les rapprochements nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche cohérente au niveau national.
- ▶ Définir les orientations pour l'amplification et la pérennisation de l'approche au travers des axes d'interventions, des types de conseils et du rôle de chacun des acteurs.

Les idées forces qui s'en sont dégagées sont :

- ▶ Le CdG est une porte d'entrée du développement ;
- ▶ Le CdG est révélateur de demandes techniques ;
- ▶ Le CdG est un atout pour l'obtention de crédits ;
- ▶ Le CdG est un support de l'alphabétisation fonctionnelle ;
- ▶ Le CdG est un outil de structuration organisationnelle et sociale.

Les recommandations issues de l'Atelier sont :

- ✓ La nécessité d'harmoniser les méthodes et outils d'accompagnement (Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale – Recherche/Développement – Système National de Vulgarisation Agricole) ;
- ✓ La nécessité de faire évoluer le concept de « Conseil de Gestion » vers le Conseil à l'Exploitation Agricole Familiale ;

- De la Démarche du conseil de gestion

La démarche, mise en place en 1995, s'est inspirée des travaux de l'Institut Agronomique de Bouaké (Côte d'Ivoire), eux-mêmes fortement influencés par l'approche des centres de gestion français.

L'aspect formation de groupe est prépondérant et s'adressait à l'origine aux agriculteurs maîtrisant le français. Le cycle complet (de 40 à 50 jours de formation en trois ans) comprend l'apprentissage de méthodes et d'outils pour :

- la collecte des données concernant aussi bien l'exploitation que sa famille (inventaire, caisse, flux mensuels de trésorerie, stocks de produits et d'intrants, suivi parcellaire, utilisation de la main d'oeuvre, prélèvements familiaux, etc.) ;
- l'analyse des indicateurs de performance (marge après remboursement des intrants, marge brute, coût de production, rémunération de la main d'oeuvre totale et familiale, etc.) ;
- la prévision (plan de campagne, budget de trésorerie, compte d'exploitation prévisionnel) ;
- l'élaboration de projets d'exploitation et de dossiers de demande de financement pour l'extension, la diversification ou la modernisation des activités (bilans, comptes de résultats, calculs de rentabilité, etc.)

La généralisation des formations auprès des agriculteurs alphabétisés en langues nationales, à partir de 2003, a conduit à la traduction des outils de gestion par les agriculteurs eux-mêmes et à une adaptation des méthodes, du cycle et du rythme de formation aux attentes et aux capacités de ce nouveau public.

Le suivi individuel (ou par groupes d'affinités) par les conseillers de gestion, au minimum une fois par mois, permet d'approfondir les enseignements reçus en séances de groupe et de contrôler la qualité du remplissage des documents. C'est lors de ces rencontres plus confidentielles que s'installe le dialogue qui donne naissance au conseil individuel. La discussion autour des indicateurs technico-économiques (marge brute, coût de production, rémunération du travail, etc.) permet d'identifier les points faibles du Système Exploitation-Famille et de rechercher les solutions pour en améliorer le fonctionnement.

Lors de ces visites individuelles, les conseillers récupèrent, auprès d'agriculteurs dits « de référence », un double des données d'exploitation, agrégées sous la forme d'une synthèse mensuelle. Equipés d'ordinateurs, les conseillers procèdent à la saisie des agrégats dans une base de données sous ACCESS, ce qui leur permet de les traiter dans leur ensemble et de présenter les indicateurs de performance aux agriculteurs, lors des restitutions collectives, soit au niveau communal, soit par zones agro-écologiques. Ces rencontres sont organisées après chaque cycle de culture et sont principalement axées sur la présentation des moyennes interquartiles qui permettent à chacun des participants de situer ses résultats par rapport à ceux des groupes. Précisons que la variable de classement la mieux comprise par les producteurs reste encore le rendement.

C'est à l'occasion de ces restitutions collectives que les agriculteurs analysent leurs forces et leurs faiblesses, formulent leurs besoins en formation techniques et expriment leurs souhaits en matière de visite d'échanges.

Grâce à ces échanges réguliers entre adhérents et conseillers, qui fonctionnent de façon autonome, les paysans intègrent progressivement dans leurs raisonnements le schéma classique du cycle de la gestion : prévision, réalisation, suivi et évaluation.

- Du dispositif du conseil de gestion

En 2004, le dispositif comptait 3 027 adhérents, répartis en 152 groupes (33 parlant le français et 119 formés en 12 langues nationales), issus de 29 communes (sur les 77 que compte le Bénin), dans 10 départements (sur 12). Il est mis en oeuvre par cinq ONG et trois Organisations Professionnelles Agricoles qui emploient une trentaine de conseillers de gestion relayés par cent vingt animateurs - relais pour les formations en langues nationales (79 % des adhérents). Les conseillers possèdent en majorité le niveau bac agricole et supervisent, chacun, en moyenne 100 adhérents. Les animateurs - relais sont des agriculteurs issus des premiers groupes de gestion formés en français depuis 1999 et sont souvent maîtres alphabétiseurs dans leurs langues respectives. Chaque relais s'occupe, au maximum, d'une vingtaine d'adhérents.

Actuellement, la base de données est alimentée par un millier d'agriculteurs de référence. Elle permet d'élaborer des fiches de restitution individuelles pour l'analyse des indicateurs de performance et des fiches pour l'analyse de groupe par les moyennes inter - quartiles.

Chaque conseiller a accès à un ordinateur pour le traitement des données qu'il peut réaliser de façon autonome. Le PADSE centralise les données de l'ensemble des sites pour élaborer des référentiels technico-économiques à partir des chiffres des agriculteurs qui sont comparés avec ceux de la recherche et de la vulgarisation.

Pour conduire normalement la supervision du dispositif, le PADSE a besoin d'assurer les salaires et le fonctionnement d'au moins deux ingénieurs nationaux, équipés de véhicules et d'ordinateurs.

Compte tenu de la fin programmée du projet PADSE en juin 2005, le suivi de l'ensemble des adhérents pour la campagne 2005/2006, toutes filières confondues, sera fait en partenariat avec l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) sur financement de l'AFD dans le cadre du Projet d'Appui à la Réforme du Secteur Coton (PARSC). Ce partenariat sur 12 mois devrait permettre à l'AIC de juger du bien fondé de la démarche et de son intérêt pour le renforcement des capacités des producteurs de la filière coton.

En 2004, l'estimation du coût du dispositif de conseil de gestion (hors assistance technique et hors maîtrise d'oeuvre du PADSE), se montait à 10 500 fcfa par producteur et par mois.

- Des difficultés

Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- ▶ le remplissage irrégulier et incomplet des outils de collecte par les agriculteurs de référence qui alimentent la base de données.
- ▶ L'appropriation collective est faible ce qui ne favorise pas la production de référentiels technico-économiques fiables.
- ▶ L'intérêt des faïtières des Organisations Professionnelles Agricoles pour la démarche est encore limité ce qui ralentit la phase de démultiplication auprès des membres demandeurs.
- ▶ La contribution financière des adhérents et des Organisations Paysannes reste faible.
- ▶ La synergie insuffisante avec la lutte étagère ciblée et la recherche – développement
- ▶ L'absence d'un mécanisme de formation continue des conseillers

Des perspectives

Les démarches en cours laissent espérer à moyen terme :

- ▶ L'instruction d'une nouvelle phase à travers le Projet d'Appui aux Dynamiques Productives (PADYP) pour une extension de la démarche à 20 000 producteurs et la mise en œuvre d'un conseil de gestion aux Organisations Paysannes de base ;
- ▶ Un ancrage des activités de conseil de gestion en zone cotonnière au sein de l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) ce qui pourrait favoriser, à terme, une contribution au financement du CEF par le biais des fonctions critiques ;
- ▶ L'institutionnalisation de la démarche par sa prise en compte dans les Plans d'Action « Vulgarisation, Formation » du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et par la création d'un Observatoire National du Conseil à l'Exploitation Agricole Familiale (ONCEAF)

☛ **Le Conseil à l'exploitation familiale : une démarche plus englobante de cheminement des exploitations vers leurs objectifs**

Le conseil à l'exploitation familiale constitue l'un des services à l'agriculture, au même titre que l'approvisionnement en intrants, le crédit, la commercialisation, la recherche et la formation des paysans. Ils renforcent les capacités des producteurs à maîtriser le fonctionnement de leur exploitation et améliorer leurs pratiques. En ce sens, le conseil à l'exploitation familiale va au-delà de la logique de vulgarisation classique (transfert et adoption des techniques) : il aide les producteurs à mieux définir leurs besoins, à préciser leurs objectifs tant au niveau de leur exploitation que de leur famille, à prendre des meilleures décisions et à maîtriser les processus de gestion concernant l'ensemble de leurs activités génératrices de revenus, en prenant en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux.

Loin de présenter une méthode applicable en toutes circonstances, le CEF propose des principes pour construire une méthode et des outils adaptés aux conditions de chaque situation, en collaboration avec des paysans motivés et leurs organisations, pour renforcer des compétences utiles au conseil, pour négocier et mettre en place des dispositifs d'appui-conseil. Il s'articule autour des points suivants :

L'analyse du contexte des agricultures africaines et conseil à l'exploitation familiale

- ✓ **Un monde rural en forte évolution** : il est caractérisé par le désengagement de l'État et un transfert de compétences au secteur privé dont les résultats sont mitigés, l'augmentation de la population rurale entraînant une exploitation intensive du milieu et une dégradation des ressources naturelles, l'accroissement des risques économiques consécutifs à une mondialisation peu favorables aux petites exploitations familiales
- ✓ **L'agriculture familiale** : un mode d'organisation sociale et productive à préserver. Elle se caractérise par un lien entre les activités économiques et la famille, des objectifs multiples (production pour l'autosuffisance alimentaire et génération de revenus pour la satisfaction des besoins familiaux). Elle repose sur la mobilisation de la main d'œuvre familiale prédominante par rapport à la main d'œuvre salariée et un attachement à la terre héritée des parents. Elle joue un important rôle économique et social (approvisionnement des villes en vivres, exportation, maintien de lien de solidarité au sein des familles, règlements de problèmes sociaux et fonciers).
- ✓ **L'évolution du conseil à l'exploitation** : l'émergence de nouveaux acteurs pour répondre à des demandes diversifiées. Les échecs ou la non opérationnalité des structures étatiques de vulgarisation, dont les démarches étant basées sur « la formation et visites » qui visaient le transfert de technologies standardisées inadaptés aux besoins diversifiés et aux

dynamiques paysannes (programmation des textes de vulgarisation sans adaptation à la diversité des situations locales, primauté du technique sur le socio-économique, faible valorisation des savoirs locaux), ont amené de nouveaux acteurs (OP, ONG, secteur privé, développeurs, chercheurs etc.) à s'intéresser à l'identification et la mise en place de nouvelles méthodes et outils d'appui aux producteurs. Ce qui nécessite la mise au point de méthodes et outils répondant à la fois aux besoins spécifiques de chaque situation et la possibilité de leur extension et reproduction, l'identification des compétences appropriées (conseillers, savoirs paysans et savoirs extérieurs), la construction d'organisation de conseil prenant en compte l'histoire des institutions, les relations entre acteurs, les initiatives locales, les possibilités de financement et les souhaits des paysans.

✓ **L'origine des diverses formes de conseil à l'exploitation familiale.** Elles trouvent leur source dans les expériences de recherche – développement pour la mise au point de méthodes de conseil technico-économique appelé conseil de gestion caractérisé par « une méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un chemin d'amélioration qui s'étend sur plus années ». Par la suite, se sont développées plusieurs autres formes de conseil :

- Un conseil qui vise les échanges paysans et la mise en place de nouvelles techniques à travers un réseau d'expérimentateurs et des formations gérées par des paysans
- Un conseil élaboré à partir des données techniques et économiques produites par des agriculteurs de référence
- Un conseil de gestion axé sur les résultats économiques et financiers de l'exploitation

✓ **La diversité des approches de conseil à l'exploitation familiale :** ces différentes approches sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau n° ?? : Approches de conseil à l'exploitation familiale

Type de conseil	Quelques caractéristiques
1 Vulgarisation « classique »	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de thèmes surtout techniques. • Conseillers détenteurs du savoir : les producteurs sont des récepteurs des messages • Importance des démonstrations sur le terrain mais groupes rarement constitués par affinité • Paysans ne gérant pas les dispositifs et ne choisissant pas les conseillers. • Savoirs paysans peu valorisés. • Liens forts avec les recherches agronomiques publiques et /ou privées qui mettent au point les thèmes.
2 Groupes d'auto-développement	<ul style="list-style-type: none"> • Thèmes variés (techniques, économiques, agriculture durable). • Promotion de formes d'agriculture paysanne ou d'agricultures d'entreprises • Producteurs adhérant volontairement au conseil, gérant eux-mêmes les dispositifs et rémunérant en partie les conseillers qu'ils choisissent eux-mêmes. • Pédagogie très active utilisée dans les groupes, le conseiller étant surtout un « facilitateur ». • Importance des visites et échanges entre producteurs et productrices : pratiques et savoirs des paysans très valorisés. • Liens pouvant être forts avec les recherches publiques ou privées. • Paysans expérimentant sur les thèmes qui les préoccupent.
3 Conseil de gestion axé sur la formation et les	<ul style="list-style-type: none"> • Approche globale de l'exploitation • Promotion de l'agriculture familiale. • Thèmes technico-économiques comme gestion des productions vivrières, du travail et de la trésorerie au sein des familles, gestion de terroir et fertilité des sols, etc....

conseils technico-économiques aux exploitations familiales	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion prévisionnelle plus ou moins abordée selon les expériences. • Adhésion volontaire des paysans. • Utilisation de méthodes de pédagogie active avec des échanges entre paysans. • Peu d'expériences de gestion paysanne de cette forme de conseil • Liens souvent forts avec la recherche agronomique publique. • Assez peu d'expérimentations paysannes.
4 Conseil de gestion axé sur les aspects comptables et économiques de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • Approche comptabilité-gestion de l'exploitation familiale • Influence du modèle classique de gestion d'entreprise. • Faibles prise en compte des aspects techniques et agriculture durable (priorité à la rentabilité économique à court terme). • Outils parfois communs avec méthodes précédentes mais, au final, dominante gestion économique (avec réalisation des bilans et compte de résultats par des conseillers qui restituent individuellement les résultats aux adhérents). • Importance plus réduite des travaux en groupe que dans les cas précédents. • Coût souvent plus élevé du conseil que dans les cas précédents (mais gains pouvant être plus élevés pour les adhérents). • Adhésion libre et volontaire des producteurs qui sont lettrés • Liens souvent réduits avec la recherche agronomique

Source : Actes de l'atelier sur le conseil de gestion aux exploitations agricoles en Afrique de l'Ouest et du Centre (Bohicon, 19 au 23 nov. 2001).

- ✓ **Le conseil à l'exploitation familiale pour renforcer les capacités des paysans et des paysannes.** Malgré leur diversité, les différentes approches de conseils s'efforcent à renverser l'ancienne tendance qui faisait du vulgarisateur, adossé aux systèmes de recherche, le vecteur central de transfert de technologies vers les agriculteurs. Le CEF renforce la capacité du producteur à maîtriser le fonctionnement de son exploitation, à améliorer ses pratiques et à prendre de meilleures décisions. Il va donc au delà du simple transfert de technologies en dotant le producteur de capacités à définir leurs besoins, à préciser les objectifs du groupe exploitation – famille, à maîtriser leurs actions et plus largement les processus de gestion de son unité familiale de production.

Les principes de base du CEF

1. Le Cef est une démarche globale
 2. Il place la famille au centre de la fonction de conseil
 3. Le Cef repose sur des méthodes d'apprentissage et d'aide à la décision
 4. Le Cef valorise les savoirs paysans et s'insèrent dans des réalités paysannes
 5. Le Cef vise à construire des dispositifs d'appui avec la forte participation des organisations paysannes
- ✓ **Comment les paysans prennent-ils les décisions ?** Le conseil inclut l'aide à la prise de décision. En Afrique, les exploitations agricoles ont des caractéristiques qui rendent complexe le processus de décision (des centres de décision multiples, des intérêts économiques et sociaux des ménages en lien avec ceux de l'exploitation, surdétermination du comportement et des prises de décision du fait de l'insertion des actifs dans le réseau social, la recherche de stratégies de minimisation du risque pour assurer la reproduction de l'exploitation familiale). La prise de décision se fait sur la base de la définition plus ou moins claire des objets, à partir d'informations partielles, fondées sur des règles et connaissances issues de l'expérience, et sans connaître exactement les conséquences. Le Cef n'a pas pour but de modifier ce processus mais de le rationaliser et de le rendre plus

explicite en amenant le producteur à formaliser sa réflexion, à discuter des avantages et inconvénients de ses choix avec ses voisins et le conseiller, ceci dans un contexte économique difficile (de la rationalité paysanne à la rationalité procédurale ou limitée).

- ✓ **La gestion comme un processus d'apprentissage et d'aide à la décision** : la gestion correspond à l'ensemble des processus itératifs de prise de décision reposant sur l'analyse des besoins, la définition d'objectifs, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités dans les domaines techniques, économiques, sociaux, juridiques et environnementaux (le tout à travers un cycle de gestion). Le conseil peut être tactique sur la base annuelle ou stratégique sur la base pluriannuelle.
- ✓ **La gestion et les chiffres** : il est important de disposer selon le besoin de chiffres issus de la comptabilité de l'exploitation mais aussi d'autres informations pour comprendre les effets des choix sur le groupe exploitation – famille.
- ✓ **Le rôle de l'écrit et de l'alphabétisation** : l'écrit permet une analyse par les producteurs de leurs données pour mieux appréhender le fonctionnement de leur exploitation. Cependant, l'alphabétisation ne devra pas être une condition nécessaire à la mise en place de la démarche de Cef. Il est possible de mettre l'accent sur des thèmes concrets. Le fait d'être analphabète n'empêche pas de raisonner.
- ✓ **Une pédagogie active**. Les méthodes pédagogiques doivent être participatives en valorisant les savoirs paysans, en précisant le rôle du conseiller, en raisonnant l'utilisation des outils et en adaptant les thèmes retenus
- ✓ **Les domaines d'application du conseil** : la gestion des flux et des stocks, le choix des productions et la comparaison des performances technico-économiques, la promotion de l'innovation l'accès aux intrants et la commercialisation, la gestion de la trésorerie, le financement de l'exploitation et la gestion de la fertilité des sols.

Une démarche pour la mise en œuvre d'un dispositif de CEF

La construction d'un dispositif de conseil à l'exploitation familiale nécessite les phases suivantes

1. la formalisation de demandes de conseil par les paysans et leurs organisations
2. la construction d'un dispositif institutionnel de conseil s'appuyant sur les dynamiques existantes, la participation des paysans et de leurs organisations et les relations avec les acteurs publiques et privés
3. l'identification des conseillers avec les organisations de producteurs et des procédures de leur gestion
4. l'élaboration des méthodes et outils de conseil utiles pour les producteurs et les conseillers
5. la négociation du financement du conseil pour la pérennisation
6. la promotion des méthodes de suivi-évaluation impliquant les acteurs

Il implique donc les éléments suivants :

- ✓ Le démarrage d'un programme de CEF
 - Questions-clés et phases à suivre (Pour quels ruraux les acteurs impliqués dans la construction de dispositifs de conseil souhaitent ils travailler ? quels sont les besoins de paysans ? Quelles sont les demande des paysans ? Quels sont les méthodes et outils qui pourront aider les paysans dans la prise de décision ? Quels sont les profils et les compétences des conseillers ? Quelle est l'implication des

producteurs et OP dans la gouvernance du dispositif de conseil ? comment articuler le dispositif de conseil avec les autres services à l'agriculture ? Qui peut financer le dispositif de conseil

- La phase de test est nécessaire pour l'affinement de la démarche de conseil
- ✓ L'insertion du conseil dans les réseaux locaux de diffusion des innovations (les catégories de paysans par rapport à une innovation et les réseaux d'informations)
- ✓ L'importance de la gouvernance paysanne dans la gestion des dispositifs
- ✓ Le suivi-évaluation du conseil à l'exploitation familiale

Les ressources à mobiliser dans un dispositif de CEF

- ✓ Le conseiller
- ✓ Des outils utiles pour le paysan
- ✓ Des outils utiles pour les conseillers et les gestionnaires
- ✓ Le financement du CEF

Conclusion

- ✓ Les impacts directs et indirects du CEF
- ✓ Une politique agricole favorable aux exploitations familiales

4.2.3-DE L'EMERGENCE DE LA RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

P. BONNAL et P. DUGUE (1999) indiquent qu'à partir des années 70 et 80, on observe des recherches en milieu paysan. Cette évolution a plusieurs origines. L'amorce d'un désengagement de l'Etat par la réduction des activités des sociétés de développement a conduit les chercheurs à imaginer des modalités de création et de diffusion des innovations autres que le transfert de technologies par les stations. Par ailleurs, les recherches entreprises sur le modèle de révolution verte ont eu peu d'impacts sur les petites exploitations. Dans ce contexte, la recherche devrait proposer des solutions réalistes prenant en compte les capacités d'intervention des producteurs, les atouts et les contraintes qu'ils rencontrent au quotidien. La recherche – développement s'est alors aussi intéresser au fonctionnement des exploitations. La R-D peut être caractérisée par la combinaison de trois approches complémentaires : le diagnostic, l'expérimentation avec les producteurs et la diffusion des résultats (JOUVE et MERCOIRET, 1987). Mais, les limites de la R-D sont aussi apparues pour déboucher sur de la recherche – action. La place accordée au diagnostic a été trop importante, celui-ci étant trop long et onéreux. La diffusion à l'échelle d'une région des résultats obtenus dans quelques villages est timide du fait d'un faible engagement des structures de développement mais aussi d'un manque de recherche sur les méthodes d'intervention. Ce qui a conduit la R-D à s'intéresser aux dispositifs institutionnels de recherche et de développement ainsi qu'à la coordination des divers acteurs.

Au Bénin, la recherche – développement a commencé dans le Mono à travers les projets PMER, RAMR avant d'aboutir à une régionalisation de ce dernier. Les diverses recherches dans le Mono (DRD/CADSER, RAMR, PEMR) n'ont pas véritablement cherché à comprendre les pratiques et les stratégies des paysans. (MDR/CARDER MONO, 1989).

A l'atelier national sur le conseil de gestion tenu à Bohicon en 2003, les synergies possibles entre la R-D, le SNVA et le conseil de gestion ont été évaluées comme éléments constitutifs d'une trilogie dont la pierre angulaire est l'exploitation agricole familiale. Les forces et faiblesses ainsi que les perspectives suivantes ont été identifiées à travers ces relations.

FORCES

- Une prise de conscience des acteurs de la nécessité d'une synergie entre le CdG, le SNVA et la R/D existe en vue de mieux comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles.
- Le SNVA et le CdG ont le même objectif d'intervention (facilitation).
- L'interaction CdG et R/D est déjà active sur certains sites, il est donc logique d'intégrer le CdG dans le SNVA.
- Capacité d'adaptation vers le conseil de gestion.
- Appui effectif de la R/D aux adhérents et interaction entre les membres des GIP et les techniciens R/D.
- Début d'adoption et de rejet par les producteurs de quelques paquets technologiques proposés par la R/D ou le SNVA. Ils ne sont plus consommateurs mais partenaires.
- Emergence d'animateurs endogènes travaillant en langues nationales pour une large diffusion du CdG.
- Meilleure appréciation des résultats d'exploitation à travers le CdG.

FAIBLESSES

- Discontinuité des appuis techniques due aux disponibilités financières.
- Insuffisance de ressources pour la mise en œuvre des quatre piliers du développement (crédit, améliorations techniques, formation, politique agricole).
- Retard crucial dans la mise en œuvre de la politique agricole.
- Insuffisance de la documentation et de la diffusion des résultats de la recherche auprès des utilisateurs.
- Insuffisances dans la coordination du SNVA.
- Trop faible implication des OPA dans la R/D ou dans le CdG.
- L'évaluation des performances économiques et financière du SNVA ne tient pas compte des données issues du CdG.
- Place minoritaire des femmes.
- Insuffisance d'agents de vulgarisation et manque de formation sur le CdG d'où une faible intégration du CdG à la vulgarisation.
- Manque de synergies SNVA-CdG-R/D.

SUGGESTIONS

- Elaborer des mécanismes permettant une meilleure synergie entre les SNVA-CdG-R/D.
- Impliquer les exploitants qui font le CdG dans les expérimentations proposées par la R/D ou dans l'application des paquets technologiques proposés par le SNVA.
- Concrétiser la synergie SNVA-CdG-R/D à travers des mesures d'accompagnement adéquates (formation des agents de vulgarisation, financement du dispositif etc ...).
- Impliquer les trois approches dans les diagnostics au des villages.
- Favoriser la proximité des sites R/D et des groupes de CdG.
- Renforcer la coordination dans le SNVA.
- Utiliser les médias pour informer et diffuser les nouvelles technologies aux producteurs et adhérents du CdG.
- Inviter le MAEP à impliquer les projets de développement dans la démarche.

- Suggérer à la R/D de nourrir en innovations techniques le CdG et au CdG d'orienter les activités de la R/D.
- Renforcer les capacités des OPA et du personnel de vulgarisation en matière de CdG.

En dehors des documents consultés, les expériences de diverses structures opérant sur le terrain nous ont permis de nous rendre à l'évidence de la multitude d'approches mises en œuvre au profit des producteurs comme le montre le tableau ci-dessous :

4.3- SYNTHÈSE DES ENTRETIENS AVEC DES PERSONNES RESSOURCES

Le présent tableau présente une synthèse des entretiens avec les personnes ressources responsables de projets, prestataires délégués, ONG, etc.. La version intégrale de l'entretien est présentée en annexe.

STRUCTURE	ANNEE DE DEMARRAGE	DOMAINE D'INTERVENTION	APPROCHE D'INTERVENTION	ENJEUX ET PROBLEMES SOULEVES
PADFA Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles	2004	Production végétale Animale et Halieutique	faire-faire	Réflexion autour du problème organisationnel des producteurs en vue d'un appui efficace
PARCOB Projet d'Appui à la Recherche Cotonnière au Bénin	2002	Implication des paysans dans la recherche de solutions aux problèmes relatifs à la culture du coton	Farmer Field School (Champ Ecole Paysan)	-
LEC Programme de Lutte Etagée Ciblée	1988	Culture de coton	apprentissage à la reconnaissance des insectes nuisibles du cotonnier et d'adaptation du traitement au mode d'infestation de ces derniers.	-
PADSA/CASPA Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole (Composante Appui au Secteur Privé Agricole)	-	Post-récolte (maïs, manioc, anacarde)	conseil à la carte	-
PGRN Projet de Gestion des Ressources Naturelles & PGTRN Projet de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles	1994	Gestion des ressources : -Volet aménagement -Volet Opérations foncières	approche par ressource	Souhaite que le l'expérience du PGRN face école dans les projets de gestion des ressources
CNAB Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin	1989	Appui aux OP et aux producteurs individuels	méthode de paysan à paysan	Manque de moyens financiers pour procéder au recensement informatisé des producteurs à appuyer. Souhaite que l'appui aille aux paysans OPA et aux individus.

PPAB Projet de Professionnalisation de l'Agriculture au Bénin	1994	Agriculture	approche par le rêve agriculteurs–formateurs	Les efforts du PPAB en matière de responsabilisation des paysans (qui passe par l'aide à la décision) sont sapés par les intervenants qui offrent de grands moyens aux producteurs. Les agents du PPAB seraient mal vus par les agents du CeRPA sur le terrain
--	------	-------------	---	--

La lecture de ce tableau permet de faire ressortir les différentes approches mises en œuvre pour appuyer les producteurs. Ces différentes approches montrent que le conseil agricole n'est pas encore un concept stabilisé. Nombreux sont ceux qui nous ont déclaré qu'ils ne peuvent pas parler de ce qu'ils ne maîtrisent pas. Ces propos, ne font que renforcer la nécessité d'un approfondissement de ce concept au niveau des bénéficiaires sur le terrain et notamment au sein des groupes de travail.

5-PROBLEMATIQUE DE LA VULGARISATION ET DU CONSEIL AGRICOLE AU BENIN

La vulgarisation agricole en Afrique comme au Bénin a été souvent défini comme le moyen de faire adopter par les producteurs des techniques mises au point par la recherche grâce à un dispositif d'encadrement (M-R MERCOIRET, 2004). Cette définition amène à se poser un certain nombre de questionnements à savoir :

- la vulgarisation peut-elle limiter son contenu seulement au transfert de technologies ?
- le dispositif d'encadrement n'est-il pas un cadre rigide où l'on a voulu faire passer tous les producteurs ?

Selon FASSASSI (2003), au Bénin, la vulgarisation agricole est successivement passée de la vulgarisation par filière à un système national de vulgarisation agricole (SNVA) en passant par la vulgarisation intégrée selon des modalités définies par les bailleurs de fonds au niveau des régions. Le SNVA, essentiellement basée sur le système de Danid Benor, était donc venu harmoniser au plan national les approches de vulgarisation. Mais, après quelques années d'application le training & visits a montré ses limites. Ces dernières ont pour noms :

- création ou renforcement de services nationaux hiérarchisés et coûteux au détriment de la prise en compte des demandes et réactions des paysans
- faible remontée de l'information sur les besoins des paysans vers la recherche
- faible aptitude à prendre en compte la diversité des situations agricoles dans une même zone
- faible capacité à diffuser des messages complexes
- nécessite un environnement où des innovations adaptées et immédiatement transférable sont disponibles (et où l'approvisionnement, la commercialisation et l'accès au crédit sont organisés) (MERCOIRET, 2004)

Ces limites se sont soldées par un échec du « système de formation et visites » ayant amené les défenseurs de l'approche comme la Banque mondiale à arrêter leur soutien, laissant sur le

terrain un appareil de vulgarisation lourd et coûteux en inadéquation avec les objectifs actuels des producteurs et de l'Etat.

La question de base que l'on est amené à se poser, c'est la validité actuelle du SNVA avec l'échec du training and visits.

L'atelier national sur le conseil de gestion tenu à Bohicon en 2003 relève que le SNVA bien qu'ayant des points forts car ayant permis une évolution notable comporte néanmoins des faiblesses :

FORCES	FAIBLESSES
<p>Existence d'une politique agricole Existence du SNVA qui couvre tout le pays Volonté d'adaptation de l'approche aux besoins des producteurs (diagnostic participatif à travers l'APNV) Souci de prendre en compte tous les aspects de la vie agricole et les activités de l'exploitation Prise en compte individuelle et collective des préoccupations des producteurs Mise en place des comités de vulgarisation à chaque échelon</p>	<p>La SNVA est un bon concept dont la mise en œuvre est difficile et donc la restitution n'a été faite aux bénéficiaires Absence de volonté politique pour la mise en œuvre des systèmes de vulgarisation (hommes, femmes) et insuffisances de moyens financiers et humains Inadéquation entre les compétences de personnes d'appui et les besoins des producteurs (formation, information, échanges) Faible appropriation des outils de vulgarisation par les agents Non prise en compte des aspects socio-économiques Marginalisation de plus en plus prononcée des GC dont les membres sont perçus « amis » de l'APV Le désintérêt des producteurs pour les séances de démonstration L'accent mis sur la production végétale au détriment de la production animale L'absence d'encadrement des grandes exploitations agricoles</p>
Suggestions	
<p>Instituer la pratique du diagnostic participatif villageois comme base de sélection, programmation et d'exécution des actions de vulgarisation Créer dans un esprit de partenariat entre les organes de concertation de tous les acteurs de la vulgarisation à tous les niveaux Porter les dimensions des UD à 25 % au moins par spéculation concernée dans l'exploitation Réduire le nombre de GC par APV de 24 à 16 de manière à favoriser les visites des exploitations individuelles Inclure dans la SNVA le conseil de gestion et le farmers field school Prendre en compte les attentes des producteurs et leurs besoins dans la formulation de thèmes de recherche / vulgarisation/formation</p>	

Maurice OUIKOUN, Moumouni IROMOU-KARIMOU, Adèle TOUKOU-DADA (2005) dans l'étude sur l'analyse des services – conseils agricoles au Bénin tirent les conclusions et recommandations suivantes :

- ✓ les services rendus aux producteurs dans le cadre de leurs activités sont sous formes de Vulgarisation agricole
- ✓ la vulgarisation agricole et l'appui à l'organisation des producteurs, deux tâches relevant des missions non exclusives qui continuent d'être les principales activités des structures du MAEP. Les résultats des prestations fournies par ces structures ne donnent plus les résultats escomptés.
- ✓ de nouveaux services à caractère agricoles émergent au niveau des producteurs, tels que conseil de gestion à l'exploitation familiale, le conseil à l'accès au marché, des conseils techniques spécialisés, la recherche – développement et autres .
- ✓ Le financement de la mise en œuvre de ces actions va certainement se poser en raison de ce que l'Etat peine déjà à financer le dispositif et les activités ordinaires de vulgarisation
- ✓ La constitution d'un fonds autonome pérenne pour le financement du secteur agricole alimenté par les ressources para fiscales pour alléger à terme la charge de l'Etat et la profession agricole
- ✓ Le niveau géographique convenable pour l'organisation efficace des services à fournir aux producteurs agricoles et leurs organisations se révèle celui de la commune.
- ✓ Face à la diminution persistante la mise en œuvre d'une politique de recrutement de masse de personnel qualifié s'avère nécessaire

Selon le Groupe de Neuchâtel (1999), la vision nouvelle de la vulgarisation agricole devrait reposer sur six (06) principes à savoir :

- ✓ La définition d'une bonne politique agricole
- ✓ La considération de la vulgarisation comme une facilitation et non comme un transfert de technologie
- ✓ La considération des producteurs comme des clients, des commanditaires et les partenaires, plutôt que des bénéficiaires de la vulgarisation agricole
- ✓ Le développement du marché d'approvisionnement de biens et services au profit des producteurs et de l'écoulement de leurs produits
- ✓ La définition d'une bonne approche de financement de la vulgarisation agricole
- ✓ La décentralisation de l'organisation et de la gestion de la vulgarisation

Ce Groupe a également en 2001, posé quelques questions concernant le suivi-évaluation de la vulgarisation. Il s'agit de savoir :

- Dans quelle mesure les principales conditions favorables au développement du secteur agricole sont réunies ?
- Si la facilitation est intégrée dans les systèmes de vulgarisation développés par les différents organismes ?
- Si les producteurs sont considérés par les organismes impliqués dans la vulgarisation comme des clients/commanditaires, comme partenaires ou comme bénéficiaires ?
- Si les infrastructures locales, régionales et nationales de commercialisation des intrants et des produits sont développées ? et si la répartition des services de vulgarisation est équilibrée ?

- Comment les fonds (public ou privés) seront utilisés pour soutenir la vulgarisation de façon viable et durable ?
- Si les modalités de décentralisation sont adaptées aux circonstances ?

L'on est amené à se poser la question sur les conditions de réalisations de ces principes ? La réponse à cette interrogation nous renvoie aux contextes actuels de la vulgarisation au Bénin tel qu'ils ont été diagnostiqués dans cette revue de littérature. De nombreux écueils subsistent certes, et ils sont dus au peu d'informations dont nous disposons actuellement. L'inexistence d'une capitalisation des expériences faites en matière de conseil aux producteurs ne nous permet pas de l'affirmer. Si la présente revue documentaire permet de débayer le terrain elle n'autorise guère à une lancée vers des conclusions hâtives. Cela tient au fait que les rapports de fin de projet sont souvent inexistantes (voir à titre d'exemple leur faible quantité) et les critiques portées par des personnes ressources sur leur fiabilité en est autre chose. Cela étant une validation de la situation actuelle à partir d'une capitalisation des expériences des producteurs en matière de conseil s'avère indispensable afin de lever toutes les équivoques. Les activités au sein des groupes de travail sur le terrain pourront nous permettre de combler le vide constaté à travers cette revue documentaire.

6- CONCLUSION.

La phase essentielle de la revue documentaire a permis de débayer le terrain et d'avoir un contour théorique du concept de conseil agricole. En outre d'autres concepts proches de celui du conseil agricole ont été éclairés. Même si les entretiens avec les personnes ressources n'ont pu aller à leur terme à Cotonou à cause de la période des vacances certains partenaires d'appui au développement, ils ont contribué à faire le tour théorique du concept. Partant, du principe que la revue documentaire se déroule de façon itérative, les informations seront complétées de façon progressive.

7- ANNEXES

ANNEXES

DOCUMENT 1

ETUDE SUR L'ANALYSE DES SERVICES – CONSEILS AGRICOLES AU BENIN (Version Finale),

Tome1 : Rapport Principal

Financement : Banque Mondiale

Auteurs (Maurice OUIKOUN, Moumouni IROMOU-KARIMOU, Adèle TOUKOU-DADA, Octobre 2005).

Bref résumé et principales conclusions, recommandations sur les services du conseil Agricoles :

- les services rendus aux producteurs dans le cadre de leurs activités sont sous formes de Vulgarisation agricole au travers les différentes activités : production végétale, animale, halieutique, santé animale, zootechnie, qualité des produits.
- la vulgarisation agricole et l'appui à l'organisation des producteurs, deux tâches relevant des missions non exclusives Continuent d'être les principales activités qui justifient fondamentalement la présence de la plupart des agents des structures du MAEP. Les résultats des prestations fournies par ces structures ne donnent plus les résultats escomptés.
- de nouveaux services à caractère agricoles émergent au niveau des producteurs, tels que conseil de gestion à l'exploitation familiale, le conseil à l'accès au marché, des conseils techniques spécialisés, la recherche – développement et autres . Face à cette situation, il importe que le MAEP opte pour un mécanisme de contractualisation de la vulgarisation agricole, de l'appui aux organisations paysannes et des services –conseils émergents avec les prestataires privés ou publics qu'il identifiera et formera à cet effet afin de garantir aux producteurs des services de qualité et de proximité.
- Le financement de la mise en œuvre de ces actions va certainement se poser en raisons de ce que l'Etat peine déjà à financer le dispositif et les activités ordinaires de vulgarisation Il devient donc nécessaire que tous les agents économiques qui interviennent dans le secteur agricole contribuent à son financement. L'Interprofession de la Filière Coton (AIC) donne l'exemple en finançant la vulgarisation agricole depuis 2001 à l'aide des prélèvements sur le prix de coton-graine fixés par les membres de cette institution.
- La constitution d'un fonds autonome pérenne pour le financement du secteur agricole dont les activités de recherche agricole, de vulgarisation agricole, de conseil agricole , alimenté par les ressources para fiscales et d'autres , mérite d'être, envisagée et approfondie pour alléger à terme la charge de l'Etat et la profession agricole
- Le niveau géographique convenable pour l'organisation efficace des services à fournir aux producteurs agricoles et leurs organisations se révèle celui de la commune. Le centre Communal pour la Promotion Agricole (CeCPA) est un bon niveau géographique qui mérite de disposer d'une allocation Budgétaire distincte de celle du CeRPA afin d'avoir les coudées franches pour faire exécuter et contrôler la part du Programme de Développement Communal (PDC) qui lui revient .
- Face à la diminution persistante, voire chronique des ressources humaines des structures déconcentrées du MAEP du MAEP que sont les CeRPA et les CeCPA. , la mise en œuvre d'une politique de recrutement de masse de personnel qualifié en une ou en deux vagues s'avère nécessaire afin de doter ces structures d'un dispositif minimum en dessous duquel la méthodologie d'accompagnement des producteurs et leurs organisations en prestation de services agricoles de base ne serait qu'un leurre.

DOCUMENT 2 :

ETUDE SUR L'ANALYSE DES SERVICES – CONSEILS AGRICOLES AU BENIN (Version Finale),

Tome2 : ANNEXES

Financement : Banque Mondiale

Auteurs (Maurice OUIKOUN, Moumouni IROMOU-KARIMOU, Adèle TOUKOU-DADA, Octobre 2005).

Ce document est structuré en quatre annexes

Annexe 1 Termes de références pour l'analyse des services agricoles

Les points clés développés ont trait :

- au contexte
- le secteur agricole et rural au Bénin
- l'approche participative de planification au niveau village
- les revues des services agricoles (CDGEF, CTS, CO, CAM, CRD)
- termes de référence du consultant (définition des services agricoles, description de chaque service, couverture géographique du service, définition des compétences, qualités et profils de poste, analyse de l'adéquation profil formation, organisation institutionnelle des services agricoles
- méthode de travail du consultant, durée de la mission.

Annexe 2 porte sur :

- l'itinéraire de la mission (jours, activités programmées)
- les personnes et structures rencontrées

Annexe 3 fait état de l'évaluation financière de la mise en œuvre des services –conseils agricoles regroupés en 5 rubriques à savoir :

- le budget consolidé de mise en oeuvre du conseil de gestion
- le budget consolidé de mise en œuvre des services –conseils techniques spécialisés
- le budget consolidé de mise en œuvre de la recherche – développement
- le budget consolidé de mise en œuvre du service-conseil à l'organisation, analyse socio-économique
- le budget consolidé de mise en œuvre du service –conseil accès au marché
- la note explicative des budgets des services –conseils agricoles

Annexe 4 est relatif à un aperçu sur les organisations professionnelles agricoles au Bénin

notamment les groupes de production agricoles (GPA), les groupements de producteurs agricoles (GPA) les groupements féminins (GF), les groupements villageois de producteurs (GV), les coopératives à caractère agricole (CAR, ACOODER, COBEMAG), les coopératives ou mutuelles d'épargne et de crédit , les organisations faîtières de services, les organisations de représentation et de défense des intérêts des producteurs agricoles, les organisations consulaires

DOCUMENT 3

Atelier sur la mise en place d'un Système National de Vulgarisation Agricole au Bénin MAEP 1992

Suite à la définition de sa Stratégie, l'ex- Ministère du Développement Rural a organisé cet atelier dans le cadre de son plan d'action triennal (1993- 1995). Il a réuni entre autres, les cadres des différentes structures du Ministère notamment des CARDER et de la Direction de la Recherche Agronomique (DRA), les Représentants des Organisations Internationales (FAO, PNUD), les experts de la Banque Mondiale, les Représentants d'Organisations Non Gouvernementales (SG 2000), la Faculté des Sciences Agronomiques.

Au cours de cet atelier les différents systèmes de Vulgarisation Agricole mis en œuvre dans les différents CARDER ainsi que les activités de la Direction de la Recherche Agronomique ont été passés en revue, analysés et évalués. Des débats ont été menés sur les différents méthodes et outils notamment le taux d'adoption, les thèmes techniques, le groupe de contact, le calendrier de l'agent de vulgarisation, la carte de centre, la réunion et la formation de quinzaine, l'atelier mensuel, la parcelle de démonstration, le test et l'essai en milieu réel.

A l'issue des travaux de l'atelier, un Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA) a été mis en place. Ainsi, on ne parle désormais plus de vulgarisation à la Française dans le ZOU, à la Banque Mondiale dans le Borgou, à l'Allemande dans l'Atlantique.

Ce Système National de Vulgarisation Agricole prend néanmoins en compte dans chaque zone les spécificités locales et les préoccupations des producteurs dans le choix des groupes cibles et du contenu des thèmes techniques.

Le SNVA se caractérise par :

- Un dispositif d'appui comprenant les Agents Polyvalents de Vulgarisation (APV) à la base, les Superviseurs pour aider ces APV dans leurs tâches, les Techniciens Spécialisés (TS) pour assurer la formation des APV.

- Un appui aux producteurs réunis dans des groupes de contact. Dans ces groupes de contact la formation a lieu chaque quinzaine sur des parcelles de démonstration.

DOCUMENT 4

Plan de Formation des Services Agricoles Restructurés BDPA 1993

L'élaboration de ce plan en septembre 1993 entre dans le cadre de la restructuration de l'ensemble des Institutions Agricoles du Bénin opéré par le Projet de Restructuration des Services Agricoles (PRSA) et s'inscrit dans la logique de la nouvelle politique agricole définie dans la Lettre de Politique de Développement Rural (LPDR) de mai 1991.

Ce plan définit un ensemble de formations coordonnées destinées aux agents conservés dans les nouvelles structures du Ministère après la Restructuration. Ces formations visent à faciliter la mise au travail de ces agents notamment dans leurs nouveaux rôles relatifs aux missions dites exclusives (orientation, suivi et contrôle de la politique nationale etc) réservées à l'Administration et celles non exclusives (vulgarisation, conseil en gestion et appui aux organisations de producteurs) qui peuvent être exercées par des partenaires privés.

Ce Plan de Formation a pris en compte la mise en place en cours du Système National de Vulgarisation Agricole élaboré en septembre 1992. Ce plan devait ainsi d'une part relever le niveau des agents jugé inférieur à celui nécessaire pour occuper leurs nouveaux postes et d'autre part les amener à changer des habitudes de travail acquises depuis longtemps dans des systèmes de vulgarisation très directifs pour passer à des comportements requis par le nouveau Système National de Vulgarisation Agricole à savoir des relations de type contractuel avec les opérateurs privés, les partenaires des Services Agricoles, les entrepreneurs et structures professionnelles des producteurs.

Les grands principes du Plan sont :

- partir des réalités
- traiter les urgences en priorité
- diriger les actions de formation sur la recherche de progrès constants dans les performances
- organiser les formations essentiellement avec les forces et les compétences internes du ministère
- développer la formation des formateurs
- développer des méthodes actives pour une formation de qualité

Le Plan de Formation comprend quatre axes principaux:

- la formation des agents de vulgarisation
- la formation des agents d'appui aux organisations paysannes
- la formation des agents aux filières fonctionnelles spécialisées et
- les formations d'accompagnement

DOCUMENT 5

Conseil à l'exploitation familiale (Exploitation en Afrique de l'Ouest et du Centre).

Guy Faure, Patrick Dugué et Valentin Beauval – 2004.

Ce document est structuré en quatre grand chapitres que sont :

- 1- Agricultures Africaines et conseil à l'exploitation familiale.
- 2- Les principes de base du conseil à l'exploitation familiale
- 3- Une démarche pour la mise en place d'un dispositif de conseil aux exploitations familiales.
- 4- Les ressources à mobiliser dans un dispositif de conseil à l'exploitation familiale.

I – AGRICULTURES AFRICAINES ET CONSEIL A L'EXPLOITATION FAMILIALE

L'agriculture familiale se caractérise par le bien particulier qu'elle établit entre les activités économiques et l'ensemble des membres de la famille. Elle repose sur la mobilisation de la main d'œuvre familiale, qui doit rester dominante par rapport à celle salariée et par attachement particulier à la tenue généralement hésitée des parents. L'évolution du conseil à l'exploitation : l'émergence de nouveaux acteurs pour répondre à des demandes diversifiées.... /.

Ce chapitre présente l'origine des diverses formes de conseil à l'exploitation familiale

- Dès fin des années 1970 – élaboration des programmes de recherche- développement.
- Par la suite « le conseil de gestion » considéré comme une méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années.
- Le conseil de gestion axé sur les résultats économiques et financiers de l'exploitation, l'analyse de la situation s'appuyant principalement sur réalisation de bilans comptables.
- Vulgarisation agricole, développement agricole et conseil de gestion : l'expériences de conseil aux exploitations familiales sont menées en Afrique de l'ouest et du Centre.

Le présent document a fait ressortir les principes fondateurs du conseil aux exploitations familiales.

II-PRINIPES DE BASE DU CONSEIL A L'EXPLOITATION FAMILIALE

Ce chapitre a mis en exergue les points ci-après :

- Comment les paysans prennent-ils leurs décisions ?
- La gestion comme processus d'apprentissage et d'aide à la décision ; le cycle de gestion (analyser, agir, suivre et ajuster, évaluer, analyser)
- La gestion et les chiffres
- Le rôle de l'écrit et l'alphabétisation
- Une pédagogie active
- Les domaines d'application du conseil

III – UNE DEMARCHE POUR LA MSE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE CONSEIL AUX EXPLOITATIONS FAMILIALES

Ce chapitre aborde les grandes questions que sont :

- Le démarrage d'un programme de conseil à l'exploitations familiales (questions clés et étapes à suivre).

- L'importance de la gouvernance paysanne dans la gestion des dispositifs et,
- Le suivi- évaluation du conseil à l'exploitation familiale.

IV – LES RESSOURCES A MOBILISER DANS UN DISPOSITIF DE CONSEIL A L'EXPLOITATION FAMILIALE

Ce chapitre présente les ressources utile en matière de gestion des exploitations familiales et s'articule autour de :

- Le profil du conseiller
- L'apport des paysans formateurs
- Le statut et la formation du conseiller
- Les outils utiles pour le paysan
- Les caractéristiques des outils
- Les outils utiles pour les conseillers et les gestionnaires du conseil
- Les modalités de financement.

Il décrit à travers ces sous points les conditions requises pour la mise en œuvre du conseil à l'exploitation familiale.

DOCUMENT 6

Gestion de l'exploitation agricole

(Gestion des récoltes : fiches Pédagogiques).INADES Formation 1959.

Dans la première partie de ce document, il est traité en brève la description de la gestion de l'exploitation à savoir :

- Les contraintes sociales.
- Les contraintes économiques et ;
- Les contraintes Techniques.

Dans la deuxième partie, il est proposé une pédagogie d'intervention qui comprend :

La phase 1 : l'analyse de la situation de la gestion des récoltes.

La phase 2 : les pratiques paysannes (identification des problèmes ; les causes et conséquences des problèmes)

- recherche de solution ;
- détermination des besoins en formation ;
- gestion techniques (récoltes et transport) ; les prévisions, répartitions et suivi ; la concertation des récoltes

La phase 3 : les outils pédagogiques.

Il s'agit des outils pour la gestion des activités. Il portent sur :

- Prévision des besoins
- Utilisation mensuel des produits
- Bilan de l'année

DOCUMENT 7

Forum national sur la Vulgarisation agricole au Bénin (Rapport général des travaux).du 11 au 15 novembre 1996

Après trois (03) années de mise en œuvre du SNVA et malgré les résultats probants obtenus, il est constaté que les difficultés existent encore pour une maîtrise total de cette approche de vulgarisation. Ce qui a motivé la tenue de ce forum qui a regroupé :

- Les cadres du cabinet et des DT/MDR
- Les représentants des CADER, de la FSA/UNB, des éleveurs, pêcheurs, ONG et Organisations des producteurs.

L'objectif de ce atelier ce résume à :

- o Analyser et évaluer le système National de vulgarisation
- o Renforcer la liaison entre la recherche et la vulgarisation.
- o Impliquer les OP dans le fonctionnement du système national de vulgarisation
- o Proposer une approche d'encadrement des grandes exploitations agricoles.
- o Définir une plate forme d'intervention des ONG.

Pour atteindre cet objectif des communications et des visites de terrain suivi de débats et des travaux de groupe ont permis de déboucher sur les tâches et résolution ci-après :

- o Identification des outils et méthodes d'amélioration de l'application du Système National de Vulgarisation agricole.
- o Les normes et outils efficaces pour assurer une diffusion rapide des technologies
- o Stratégie d'implication des OPA dans la Vulgarisation Agricole et relation avec les ONG et les privés.
- o Le mode d'encadrement et outils à adopter pour les autres catégories et activités non suffisamment prises en compte dans le Système National de Vulgarisation Agricole.

Il est par ailleurs demandé que les outils de diagnostic utilisés par l'INRAB soient revus pour être intégrés aux outils de diagnostic en vulgarisation.

DOCUMENT 8

Facteurs affectant l'adoption des Technologies de niébé au Sénégal (Etudes socio-économiques). PRONAF-2002

Le document présente le rapport d'une étude socio-économique sur le transfert des technologies relatives à la production du niébé dans le cadre du projet PRONAF/ISRA/CNRA dans les régions de Diourbel, Thiès et Porga du Sénégal.

L'objectif de l'étude est d'identifier les voies permettant d'accroître le niveau d'adoption des technologies et de façon spécifique de :

- faire l'inventaire des technologies ;
- Estimer les niveaux d'adoption des technologies transférées ;
- Identifier les facteurs déterminant le niveau d'adoption des technologies et les contraintes à lever.

Ce rapport d'étude comporte trois parties (03) chapitres relatifs à la présentation de la zone d'étude, à la méthodologie et aux résultats et discussions.

DOCUMENT 9

Analyse Coût / Bénéfice des nouvelles technologies de la production du niébé. PRONAF (Projet Niébé pour l'Afrique)-2002

Cette étude a eu pour objectif d'identifier les différents systèmes de production dans lesquels le niébé est produit, afin d'évaluer leur rentabilité financière et économique. Ce qui permettra de faire ressortir les systèmes de production les plus rentables pour le producteur et la société. L'étude porte sur tout le Burkina qui est divisé en trois (03) zones agro écologiques. Elle a pour objectif principal d'évaluer et d'analyser la rentabilité financières et économique des nouvelles Technologies de la production du niébé et de mesurer l'effet des politiques agricoles et des facteurs de production sur cette rentabilité.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont :

- D'évaluer la rentabilité financières des différents systèmes de production de niébé ;
- D'estimer la rentabilité économique des différents systèmes de production de niébé ;
- De mesurer les effets de la politique agricole sur la production du niébé notamment la politique des prix d'intrants et du niébé, et la type de main d'œuvre utilisée par les productions.

Ce document jette déjà les idées de l'élaboration des outils adaptés pour aider l'exploitant dans la gestion de son exploitation.

DOCUMENT 10

Farmer Field School

PRONAF (Projet Niébé pour l'Afrique)-2002

- (- Georges N'Toukam – Cameroun)
- (- Moctar Wade – Sénégal)
- (- Ganby K.Touré – Mali)

Il s'agit de trois (03) rapports de formation des formateurs et des producteurs sur la lutte intégrée contre les insectes du niébé et l'Ecole Paysanne (IPM / FFS) qui se sont déroulées au Nord Cameroun (Tchére et Dougour) ; au Sénégal (Bamber) et au Mali (Cinzana).

Ces formations avaient pour objectifs de :

- Disposer d'assez de facilitateurs pour une couverture rapide des principales régions productrices de niébé dans ces différents pays ;
- Amener les paysans à cultiver le niébé dans un système de production dit " intégré dans lequel la protection phytosanitaire est raisonnée avec les recours minimum aux produits de traitement chimique ;
- Produire du niébé en quantité acceptable par la combinaison de méthodes de luttés pratiques, simples et sans risque pour l'environnement.
- Procéder à une dissémination des technologies générées par la recherche.

Outre les objectifs, les trois (03) rapports ont fait ressortir les caractéristiques du IPM / FFS, le choix des participants, le choix des sites, les champs écoles, les protocoles d'expérimentation et observations, la collecte des données sur le terrain et l'analyse des résultats issus de la formation.

DOCUMENT N°11

La Vulgarisation rurale en Afrique

Année d'édition : 1994

Auteur : A. W. van den Ban, H. S. Howkins, J. H. A. M. Brouwers et C. A. M. Boon

Dans ce document, quatre approches de la vulgarisation ont été développées à savoir :

- L'approche centrée sur une culture de rente : elle a pour but d'introduire un ensemble cohérent de démarches visant au renforcement des règles et règlements dans le cadre de la production et de la commercialisation d'une culture de rente.
- L'approche centrée sur l'innovation technique : elle vise l'adoption et la diffusion maximale d'un certain nombre d'innovations techniques dans le but d'accroître la production de certaines cultures, souvent dites motrices, permettant l'élévation du niveau de vie des populations.
- L'approche centrée sur une catégorie cible : elle fournit de l'information soigneusement sélectionnée et d'autres prestations de services indispensables pour satisfaire des besoins spécifiques de catégories clairement définies au sein de la population.
- L'approche par organisation paysanne : elle est constituée d'un ensemble cohérent de démarches visant l'identification d'organisations agricoles professionnelles indépendantes et permanentes, dans le but de présenter un cadre institutionnel d'assistance générale à la demande des clients membres, consistant surtout en services dans les domaines de l'organisation et de la gestion.

Dans une méthode de vulgarisation donnée, les approches ne s'excluent pas. Au contraire, plusieurs approches peuvent être utilisées dans une même méthode de vulgarisation.

- elle a pour but d'introduire un ensemble cohérent de démarches visant au renforcement des règles et règlements dans le cadre de la production et de la commercialisation d'une culture de rente.
- L'approche centrée sur l'innovation technique : elle vise l'adoption et la diffusion maximale d'un certain nombre d'innovations techniques dans le but d'accroître la production de certaines cultures, souvent dites motrices, permettant l'élévation du niveau de vie des populations.
- L'approche centrée sur une catégorie cible : elle fournit de l'information soigneusement sélectionnée et d'autres prestations de services indispensables pour satisfaire des besoins spécifiques de catégories clairement définies au sein de la population.
- L'approche par organisation paysanne : elle est constituée d'un ensemble cohérent de démarches visant l'identification d'organisations agricoles professionnelles indépendantes et permanentes, dans le but de présenter un cadre institutionnel d'assistance générale à la demande des clients membres, consistant surtout en services dans les domaines de l'organisation et de la gestion.

Dans une méthode de vulgarisation donnée, les approches ne s'excluent pas. Au contraire, plusieurs approches peuvent être utilisées dans une même méthode de vulgarisation.

DOCUMENT N°12

ACTES DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRICOLE SESSION DES 22-23 ET 24 AOUT 1995 CNRA

Année d'édition : 1995

Auteur : INRAB

Ce document a mis l'accent sur :

- la collaboration entre la recherche et les autres partenaires nationaux à travers des actions conjointes entre la SONAPRA et le CARDER Ouémé
- l'initiation de nouveaux projets d'appui à la recherche développement avec une plus grande implication des CARDER et des ONG
- le financement de la recherche
- la diffusion des résultats de recherche

DOCUMENT N°13

RECHERCHE / RECHERCHE-DEVELOPPEMENT VULGARISATION

Année d'édition : 1996

Rapport du groupe III (PRSA) sur l'évaluation du SNVA période de 1993 à 1996

Auteur : Chrysostome Christophe, Fagbémiro Martin Zacharie, Foundohou Michel

Dans ce rapport, il est question :

- des stratégies de l'Etat dans la mise en œuvre du PRSA
Dans cette partie du rapport, il s'agissait de s'entendre sur ce qu'on attend par vulgarisation, d'identifier les actions prévues pour la vulgarisation, la formation des agents techniques, la liaison recherche-développement et vulgarisation et d'estimer les moyens (humains et matériels) nécessaires pour l'atteinte des objectifs.
- des actions en cours et résultats
Concernant les actions en cours le rapport fait allusion à la mise en place d'un système national de vulgarisation agricole avec un ensemble d'outils. Ce système est soutenu par un dispositif d'accompagnement composé du personnel technique d'encadrement, des moyens mis en œuvre, des différents types de formation apportés aux agents (formations opérationnelles et fonctionnelles) et des résultats des activités de vulgarisation
- de l'analyse critique de la méthode de vulgarisation
La méthode de vulgarisation telle que préconisée dans le cadre du PRSA se rapproche du système de formation-visite. Compte tenu des exigences de ce système, des différences sont apparues. Il s'agit notamment du manque de professionnalisme (agents techniques peu qualifiés), des distorsions dans la chaîne de responsabilité, de la dispersion des efforts et du calendrier de travail inadapté (l'agent d'encadrement ne s'adapte pas au calendrier des producteurs)
- des améliorations possibles au niveau du système
Dans cette partie du rapport, des suggestions ont été proposées pour l'amélioration du système national de vulgarisation agricole à travers son schéma organisationnel, son schéma de positionnement des agents et la reconstitution puis la dynamisation des groupes de contact. Enfin il a été proposé la formation des agents en collaboration avec la Faculté des Sciences Agronomiques.
- des moyens mis en œuvre
Les moyens à mettre en œuvre se résument en l'appréciation de l'effectif des principales catégories de personnel, les moyens roulants, les besoins en matériels audio-visuels, autres équipements et coût de la formation.

DOCUMENT N°14

Résultats des travaux du groupe six sur l'appui aux organisations paysannes

Année d'édition : 1997

Auteur : Aboudou Touré CHEAKA, Maurice OUIKOUN, Mansouratou OKE, Marie Odile COMLANVI, Abel Gaétan DJOSSOUVI, Marcellin ADOMA

Dans ce rapport, on peut voir :

- les services offerts par les organismes d'appui aux organisations paysannes
- l'analyse institutionnelle de la structure officielle chargée de la promotion coopérative et des organisations paysannes (analyse de la structure, analyse quantitative et qualitative du dispositif du personnel chargé de l'appui aux organisations paysannes)
- les perspectives d'appui aux organisations paysannes par rapport :
 - aux structures étatiques,
 - aux organisations paysannes elles-mêmes,
 - aux ONGs/Projets,
 - au cadre institutionnel et législatif
 - au financement des organisations paysannes

Il ressort des travaux de ce groupe qu'il existe une inadéquation entre les fonctions techniques des services agricoles et les besoins globaux des organisations paysannes en raison de :

L'inexistence d'un système national cohérent et efficace de coordination des actions paysannes ;

L'absence de cadre de concertation entre les organismes d'appui de l'administration du développement rural et les ONGs/Projets opérant en milieu rural

Profil inadapté de la plupart du personnel chargé de l'appui aux OP.

Au terme des travaux, il a été retenu en 1997 que le Bénin se dote d'une politique nationale de promotion des organisations paysannes qui servirait de plate-forme et de référentiel aux différents appuis aux OP.

DOCUMENT N°15

Précis d'Agriculture Tropicale, Bases et Eléments d'Application

Année d'édition : 1997

Auteur : Aho Nestor et Dansou K. Kossou

De ce document on peut faire ressortir deux principales préoccupations à savoir :

- la recherche et l'encadrement de la production agricole à travers la formation, la recherche agricole, l'encadrement de la production agricole et l'aménagement de l'espace rural
- le dimensionnement de l'exploitation agricole

Concernant la première préoccupation, il est à noter que les programmes nationaux de recherche les mieux élaborés sont difficilement exécutés faute de ressources humaines, matérielles et financières. A ce propos, les auteurs soulignent que les responsabilités doivent être recherchées au niveau des chercheurs et des décideurs politiques. Les auteurs notent que la responsabilité des chercheurs réside dans leur discrétion coupable car les résultats de leurs travaux ne sont pas connus des populations. Pour ce qui est des décideurs, ils ne font pas preuve d'imagination pour la participation effective des finances publiques à l'exécution des programmes de recherche agricole.

La problématique fondamentale soulignée dans le document est celle de l'encadrement de la production agricole car selon les auteurs, d'une part les populations ont une conviction négative de l'encadrement qu'elles jugent inutile parce que l'agriculture se pratique de père en fils suivant les générations. D'autre part, le niveau d'engagement des techniciens d'encadrement est faible

Quant à la seconde préoccupation, les auteurs ont donné leur appréciation sur le système agraire et l'exploitation agricole, le concept traditionnel de l'entreprise agricole tropicale, la nouvelle approche de l'entreprise agricole tropicale, le revenu salarial de l'exploitation agricole et le revenu salarial des agents d'exploitation et des ouvriers agricoles.

Les auteurs sont partis de l'évolution obligatoire de l'exploitation agricole traditionnelle vers les entreprises modernes qui pouvaient avoir une vision économique de la production

DOCUMENT N°16

NOTE DE CADRAGE SUR LE FINANCEMENT DU CONSEIL AGRICOLE ET RURAL

Auteur : Groupe de NEUCHÂTEL 2002

L'initiative a été prise pour une réflexion sur les politiques de vulgarisation

Il s'agit d'un groupe informel de représentants d'agences de coopération et d'institutions bilatérales et multilatérales impliquées dans le développement du secteur agricole dans les pays d'Afrique Sub-saharienne. Créé en 1995 à la suite d'une rencontre organisée par la Coopération Suisse à Neuchâtel, ce groupe a réunit des représentants de la Coopération Allemande (GTZ), Américaine (USAID), Britannique (DFID), Danoise (DANIDA), Française (MAE et AFD), Suédoise (SIDA), Suisse (DDC), Néerlandaise (DGIS) ainsi que des représentants de la FAO, du FIDA, de la Commission Européenne, du CTA et de la Banque Mondiale.

L'objectif poursuivi est l'amélioration des performances des services de vulgarisation à travers : le renforcement du rôle des bénéficiaires des services agricoles dans la définition des priorités et des règles d'octroi et d'utilisation des fonds ; la mise en place de services orientés par la demande ; la négociation du partage des coûts entre les producteurs, les intermédiaires, les consommateurs, les collectivités locales, les gouvernements et la communauté internationale ; la valorisation des innovations endogènes développées par les producteurs et la mise en place d'un organisme de conseil indépendant chargé de rendre compte aux bénéficiaires des services agricoles et aux partenaires financiers afin d'améliorer le contrôle de la qualité des services.

A travers des études de cas et des réflexions conjointes, les agences d'aide au développement ont défini une vision commune du financement du conseil agricole et des services d'appui au développement agricole. Le fondement de cette vision est la promotion de mécanismes de financement renforçant les capacités et les pouvoirs des bénéficiaires, notamment à travers la contractualisation, de manière à garantir la comptabilité de résultats de tous les prestataires de services envers les producteurs.

DOCUMENT N°17

Note de cadrage conjointe sur la Vulgarisation Agricole

Auteur : GROUPE de NEUCHÂTEL 1999

Les divergences de vue sur l'appui à apporter à la vulgarisation agricole en Afrique Sub-Saharienne en 1980, ont suscité de vives discussions. Ce qui a permis de progresser ; alors ce document fait un état de la question.

La note de cadrage a été préparée par un groupe informel de représentants des agences de coopération et institutions bilatérales et multilatérales impliquées dans le développement de l'agriculture dans les pays d'Afrique Sub-saharienne.

Ce groupe a été créé en 1995 à la suite d'une rencontre organisée par la Coopération Suisse du développement et de la Coopération à Neuchâtel. Ce groupe a réuni des représentants de la Coopération Allemande (GTZ), Américaine (USAID), Britannique (DFID), Danoise (DANIDA), Française (CF), Suédoise (SIDA), Suisse (SDC-DDC), Néerlandaise (NeDA) ainsi que des représentants de l'OAA-FAO, du FIDA-IFAD, de la Commission Européenne (CE/DGVIII), du CTA et de la Banque Mondiale.

A travers les études de cas A travers des études de cas et des réflexions conjointes, le groupe informel de l'initiative de Neuchâtel contribue à rapprocher les conceptions sur les objectifs, les méthodes et les moyens des soutiens apportés aux politiques de vulgarisation agricole. Les participants à l'initiative ont élaboré cette note de cadrage afin de proposer une référence pour faciliter la mise en application de ces conceptions communes dans les actions de vulgarisation.

Dans ce document, les réflexions ont abouti à :

- Six (06) principes pour construire une politique de vulgarisation
 - 1) Une bonne politique agricole est indispensable.
 - 2) La vulgarisation est facilitation plus que transfert de technologie.
 - 3) Les producteurs sont les clients, les commanditaires et les partenaires plutôt que les bénéficiaires de la vulgarisation agricole.
 - 4) La demande du marché induit une nouvelle relation entre les agriculteurs et les fournisseurs de biens et services.
 - 5) De nouvelles approches sont nécessaires pour ce qui concerne le financement public et les opérateurs privés.
 - 6) Pluralité des intervenants et diversification des actions requièrent coordination et concertation entre acteurs.
- Six (06) engagements des agences de Coopération
 - 1) Soutenir les politiques nationales négociées entre les véritables parties prenantes.
 - 2) Prendre en compte la viabilité financière à long terme des actions de vulgarisation.
 - 3) Prévoir l'arrêt des soutiens extérieurs dans la planification.
 - 4) Permettre le financement des projets des producteurs.
 - 5) Accompanyer toute action de vulgarisation d'un appui à la formation agricole, aux organisations agricoles et à la recherche agricole.
 - 6) Instaurer une coordination accrue entre les agences de coopération

Notons toutefois qu'après les trois premiers principes, les questions ci-dessous ont été débattues au niveau du groupe.

- Quelles doivent être les responsabilités des producteurs dans les services de vulgarisation ?
- Comment le renforcement des Organisations de Producteurs peut-il améliorer la vulgarisation ?
- Les opérateurs de vulgarisation publics peuvent-ils contribuer au renforcement des OP ?

DOCUMENT N°18

Approche globale de l'exploitation agricole

Bonneville J-R, R. Jussiau & Eric Marschall, 1989. *Approche globale de l'exploitation agricole*. INRAP, pp. 9-71.

Résumé :

Ce document a une portée méthodologique et pédagogique. Selon l'auteur, l'élaboration de la méthode globale de l'exploitation agricole remonte à la décennie 1970-1980. Elle s'inscrit dans la suite d'une adhésion au courant systémique. Parlant de l'approche globale de l'exploitation agricole, il s'agit plutôt d'une méthode d'approche globale des exploitations. **Une méthode** correspond à des objectifs précis de connaissance ou d'action. Par contre, **l'approche de l'exploitation** répond à des questions nouvelles, car la nature de l'exploitation et ses relations avec l'environnement se transforme au cours du temps.

L'approche globale de l'exploitation agricole est l'étude d'un complexe de décisions et d'actions qui sont le fait de personnes-individus ou de groupes agissant dans un environnement en vue de satisfaire les finalités fixées à cette exploitation. Cette étude débouche sur la formulation d'un diagnostic du fonctionnement de l'exploitation agricole. L'étude du fonctionnement est fondée sur deux principes-clés :

- l'exploitation agricole est vue comme un système,
- les agriculteurs ont des raisons de faire ce qu'ils font.

* Par rapport au premier principe relatif à la considération de l'exploitation agricole comme un système, on peut retenir les éléments ci-après :

- le système d'opérations (ou système de production) dont la fonction est de mettre en oeuvre l'ensemble des opérations que nécessite la gestion des processus productifs.
- le système de décision dont la fonction est de générer les décisions qui vont orienter et en assurer le pilotage du système d'opérations, en fonction des finalités et des objectifs de pilotage.
- le système d'informations dont la vocation est de produire les informations en provenance du système d'opération et qui permet au système de décision et plus particulièrement au système de pilotage de contrôler les processus productifs et leurs combinaisons au sein du système d'opération.

Dans le cadre de l'agriculture française, l'ensemble de ces 3 systèmes constitue ce que l'on appelle **le Système Exploitation-Famille (S.E.F.)**. Ce type de modélisation systémique s'applique aussi à des exploitations en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). Par souci de simplification, On emploiera le terme de "*famille*" pour désigner le groupe qui protège les finalités de l'exploitation.

* Par rapport au deuxième principe relatif à la considération du fait que les agriculteurs ont des raisons de faire ce qu'ils font, les éléments-clés à retenir sont les suivants :

- on se fonde sur un postulat de rationalité ou de cohérence qui supposent que les décisions des agriculteurs relatives à leur exploitation ont un sens, plus précisément qu'elles visent à atteindre un (ou des) objectif (s) dans le cadre des actions perçues comme possibles par le groupe familial, compte tenu de la vision qu'il a de sa situation et des finalités fixées à l'exploitation. Un tel postulat impose de s'astreindre à comprendre pourquoi les

agriculteurs font ce qu'ils font, leur comportement pouvant se résumer à la formule : **'les agriculteurs ont raison de faire ce qu'ils font'**.

- Les contradictions éventuelles relevées par l'observateur ne vont pas nécessairement à l'encontre du postulat de cohérence. Il faut chercher à comprendre qu'une décision contraire à un objectif ne l'est pas en soi, mais au contraire correspond à un autre objectif : seul l'arbitrage de l'agriculteur entre ces deux objectifs est celle à considérer lors de l'analyse. On peut conclure que le choix n'a pas été judicieux ou que l'agriculteur a fait une mauvaise connaissance de cause. L'observateur acquiert une meilleure connaissance de la façon dont l'agriculteur et sa famille perçoivent leur situation et la façon d'atteindre leurs objectifs. Toute contradiction fait l'objet d'un point de débat au sein du groupe familial.

La **situation du groupe familial** est constituée par l'ensemble des éléments qui, à un moment donné interviennent sur les possibilités d'action de l'agriculteur. Ce sont en fait les atouts et contraintes qui favorisent les possibilités d'action de l'agriculteur. Ces éléments n'ont de sens que rapportés aux objectifs de l'agriculteur.

Les décisions prises par l'agriculteur avant de passer à l'action constituent le révélateur d'objectifs. Elles sont plus ou moins explicites, et déterminent, pour la durée, le sens de ceux qui vont construire le système d'opérations pour satisfaire le système d'objectifs. Cet ensemble d'objectifs est appelé **systèmes de finalités** ou **projet**.

Les objectifs déterminés par le groupe familial sont plus ou moins hiérarchisés en fonction des atouts et contraintes. Cette hiérarchisation est effectuée en répondant aux questions suivantes :

- de quelle finalité découle-t-il ?
- à quelles décisions stratégiques a-t-il donné lieu ?
- avec quel effet sur le système d'opération ?

L'approche globale de l'exploitation agricole vise l'objectif de saisir le fonctionnement de l'exploitation agricole en évitant les approches monodisciplinaires ou sectorielles pour l'analyse de la plupart des problèmes soulevés au niveau des exploitations.

DOCUMENT N°19

A La recherche des critères d'évaluation des projets agroforestiers paysans :

Plantaplan, un outil de recherche-action / Mary, F. Floquet A., Charreb B. Thomann M., Smektala G. Dumoulin, 1999. A La recherche des critères d'évaluation des projets agroforestiers paysans : Plantaplan, un outil de recherche-action. In : Charre Béatrice & Marie Thomann, 1999. *Accompagner l'introduction de plantes pérennes dans une exploitation agricole – ARBORACLE : une méthode d'aide à la décision validée par des paysans du bas-Bénin*. CNEARC-ENGREF. pp. 223-235.

Résumé :

Ce document met l'accent sur une approche de changement de comportement qui a été expérimentée en milieu rural béninois dans le cadre d'une recherche conduite par un étudiant du CNEARC sur les sites du projet de recherche de l'Université de Hohenheim. La recherche s'est déroulée dans les villages de Dani et Hayakpa dans le Département du Collines. Le projet de recherche porte sur l'évaluation d'un service d'aide à la décision et l'expérience date de 1998. La méthode expérimentée est baptisée PLANTAPLAN.

1.-Types de services rendus aux producteurs et les formes d'activités qui les matérialisent sur le terrain.

Ce service a été proposé à des paysans désirant introduire des espèces pérennes (système fruitier ou agroforestier) dans leur exploitation. L'introduction de cultures pérennes dans une exploitation agricole entraîne des modifications importantes du parcellaire, des charges en travail, des flux de trésorerie, et ce, de manière progressive depuis l'installation jusqu'à l'entrée en production de la parcelle plantée.

2.- Place de la vulgarisation, du conseil agricole et autres formes d'appuis aux producteurs dans les types de services rendus et les groupes cibles visés

L'intervention est ouverte à tous les paysans de la zone qui, individuellement ou collectivement sont porteurs de projets faisant intervenir des cultures pérennes et pouvant éventuellement relever d'espèces ou de techniques innovantes. On essaie de vérifier avec les paysans la viabilité agronomique de leurs projets. A cet effet une aide leur est apportée dans le processus en vue de leur permettre d'évaluer le projet au vu de leurs objectifs.

3.- Quelles sont les approches adoptées pour leur mise en oeuvre.

-*Modalités d'intervention : Il s'agit d'une aide à la décision qui s'appuie sur les outils de *conseil en gestion* spécifiquement adapté aux cultures pérennes. Dans la pratique on procède à **une simulation des effets du projet sur l'ensemble de l'exploitation agricole.**

-croissance des arbres et impact sur les superficies disponibles pour les cultures annuelles.

-conduites techniques et conséquences sur la production

-quantité de travail et les coûts induits sur le projet

-Projections économiques et présentation de la simulation (après une validation par le paysan des paramètres utilisés)

-Discussion entre le paysan et le conseiller jusqu'à l'obtention d'un projet de plantation dont la viabilité et la rentabilité au vu des objectifs de l'agriculteur sont assurés.

***Outils mobilisés par la méthode :**

-Outils de communication : (un plan à l'échelle du parcellaire de l'exploitation, des figurines mobiles, des fiches illustrées servant de supports de communication sur la croissance des arbres et l'évolution des productions).

-des bases de données sur chaque espèce et spécifique à la zone (anacardiens, manguiers, bananiers et l'association innovante de "Gliricidia dans 'igname'").

-un programme informatique sur Excel permet de faire les calculs prévisionnels des coûts, de travail, des récoltes, et des recettes etc.. et d'introduire diverses hypothèses de ^prix ou de rendements pour rendre compte des incertitudes sur ces paramètres du calcul.

4.- Quels sont les **impacts** de ces formes d'appuis sur les bénéficiaires ?

-La réunion bilan avec les huit paysans ayant participé à l'élaboration de cette méthode a révélé **un réel intérêt de leur part pour ce type de conseil.**

-D'autres paysans se sont montrés intéressés et une **trentaine** d'entre eux ont spontanément constitué un **comité** afin de manifester leur désir.

5.- Quelles sont les **ressources à mobiliser** dans chaque type de dispositif de service rendus aux producteurs ?

-Les producteurs se sont déclarés prêts à payer ce service.

-Plusieurs responsables de l'UPAZ (Union des producteurs d'anacardiens du Zou) ont souhaité que l'outil leur soit présenté à l'occasion de l'une de leur réunions hebdomadaires. --

-Deux ONG locales (le CEBEDES : Centre Béninois pour l'environnement et le Développement Economique et Social, et le GREPID : Groupe de Recherche et de Promotion des Innovations de Développement Durable) ont affirmé être prêts à assurer une telle prestation de service. Elles (ONGs) ont souhaité que la méthode soit finalisée et que le financement soit disponible afin que les agents de ces ONG soient formés pour cette fin.

6.- **Enjeux actuels** de la vulgarisation et des formes d'appui aux producteurs : Problématiques (Comment l'Etat se prend-il ou doit-il se prendre pour assurer ces missions non exclusives dans un environnement marqué d'acteurs multiples?)

L'approche PLANTAPLAN est une forme d'innovation dans les méthodes de recherche sur la décision paysanne relative à la plantation et à l'agroforesterie. Elle permet d'évaluer une méthode de conseil à l'exploitation agricole. Elle d'instaurer un vrai dialogue avec le producteur qui est ici le porteur de projet.

-L'approche s'adapte bien aux projets individuels mais présente aussi une portée collective.

-La manifestation de volonté de la part de certains paysans représente un acquis.

-L'approche permet de créer des liens privilégiés avec les producteurs; elle permet de susciter par ailleurs des réseaux paysans qui peuvent être à l'origine de projets collectifs pour lesquels la demande croissante en appui, exigerait d'agents conseillers de niveau universitaire. A cet effet, l'Etat serait interpellé en vue de l'introduction de leurs préoccupations dans les programmes de formation universitaire.

DOCUMENT N°20

Recherche, vulgarisation et développement rural en Afrique noire

Belloncle Guy, 1987. *Recherche, vulgarisation et développement rural en Afrique noire*. Colloque de Yamoussoukro, Ministère de la Coopération. pp. 47-65 et 109-241.

Résumé :

Le document fait une analyse du cadre institutionnel du secteur agricole. Il présente cinq approches de vulgarisation agricole à savoir : L'approche centrée sur les cultures de rente, l'approche de développement communautaire intégrant la vulgarisation, l'approche centrée sur l'innovation, l'approche centrée sur l'innovation technique, le Training & visit, l'approche participative centrée sur le groupe.

L'ouvrage est structuré en 19 chapitres.

- Les chapitres I, II et III abordent la situation actuelle de la vulgarisation en Afrique subsaharienne
- Les chapitres IV, V, et VI abordent l'approche intégrée autour d'une culture de rente.
- Les chapitres VII, VIII et IX traitent de l'introduction, par la Banque mondiale du système « Formation et Visites » en Afrique subsaharienne
- Les chapitres X, XI, XII et XIII abordent les liens entre agriculteurs, recherche agronomique et vulgarisation agricole. Ici le chapitre XI développe les notions de Recherche--Développement, les concepts de "l'exploitation agricole", le conseil de gestion.
- Les chapitres XIV, XV et XVI abordent le rôle des organisations de producteurs dans la recherche et la vulgarisation.
- Les chapitres XVII, XVIII, et XIX traitent enfin du rapport coût efficacité dans la vulgarisation agricole.

On peut globalement retenir ce qui suit :

De façon particulière, le chapitre XIV donne une analyse critique des méthodes de vulgarisation actuelle. Une remarque importante est que la vulgarisation agricole pourrait totalement faire fausse route. A cet effet une nouvelle méthodologie a été proposée. Partant du constat qu'« il n'y a pas de solutions simples aux problèmes qu'affrontent aujourd'hui l'agriculture africaine, parce que ces problèmes sont eux-mêmes extraordinairement complexes », il faut s'adresser à des communautés villageoises tout entières pour essayer de sauver les *terroirs villageois* dans leur ensemble. Pour cela il faut partir, avec les paysans d'une auto-analyse de la situation, moins pour leur faire prendre conscience du caractère dramatique de cette dernière (ils en sont souvent beaucoup plus conscients que les techniciens) pour les aider à passer à l'action et à accepter les changements profonds qui sont nécessaires.

DOCUMENT N°21

Campagne Intensive de vulgarisation

Adhikarya Ronny, 1997. Campagne Intensive de vulgarisation, Rome, Italie. pp.1-209.

Résumé :

Ce document décrit une méthode participative de vulgarisation : campagne intensive de vulgarisation (CIV). Ainsi le contenu de cette méthode a été présentée de même que le processus de sa mise en oeuvre.

De façon concrète, le premier chapitre du document aborde le contenu et l'objet de la CIV à travers la planification participation, la prise en compte des besoins et des de la demande, la planification stratégique et systémique intégrée. L'approche centrée sur le problème à résoudre a été ensuite développée.

Dans le second chapitre, le processus et le contexte de la CIV ont été présentées à travers le processus intégré et l'approche systémique, la formation du personnel, les enquêtes CAP (connaissances, attitudes et pratiques) qui constituent un exemple parmi les autres moyens d'évaluation initiale et finale. La méthode participative de planification, de mise en oeuvre et de gestion a été abordée et met l'accent sur l'importance de consulter différentes catégories de personnes concernées par la CIV. Cette consultation a pour but de faire de prendre les avis de la catégorie générale des bénéficiaires de la campagne.

Le troisième chapitre aborde l'application de la CIV en présentant les problèmes liés à son institutionnalisation.

Le quatrième chapitre présente quelques résultats de la CIV avec des exemples empruntés à la Thaïlande, la Zambie, la Malaisie, le Bangladesh.

Le cinquième chapitre aborde les enseignements qu'on peut tirer de la CIV : il s'est notamment agi de l'estimation de l'utilité de la CIV pour l'amélioration des du régime et des programmes de vulgarisation.

Ainsi les grandes lignes des atouts de la CIV sont :

- 1.- Elle améliore le processus de planification de la vulgarisation agricole
- 2.- Elle aide à constituer des effectifs structurés de planificateurs et de formateurs de vulgarisation
- 3.- Elle contribue à améliorer la liaison entre la vulgarisation et la recherche
- 4.-Elles est surtout nécessaire aux petits exploitants agricoles aux ressources limitées
- 5.- Elle contribue à améliorer la liaison entre la vulgarisation et la formation
- 6.- Elle réduit la charge de travail supportée par les services de vulgarisation et augmente leur portée
- 7.- Elle encourage le partenariat avec les organisations communautaires
- 8.- Elle stimule le professionnalisme des agents de vulgarisation
- 9.- Elle démontre que les programmes de vulgarisation se prêtent à une planification stratégique, à une gestion efficace et un suivi/bilan systématique
- 10.- Elle contribue à améliorer et à renforcer les systèmes et les programmes de vulgarisation agricole.

DOCUMENT N°22

Guide pour le personnel d'encadrement des agents de terrain

SABRY, Z. I. 1982. Guide pour le personnel d'encadrement des agents de terrain. Rome, . pp.122-125.

Résumé :

Ce manuel aborde la formation des agents de terrain. Il aide l'agent à surmonter les difficultés dans le travail de terrain. Il l'aide dans l'identification des problèmes de la collectivité, la planification et la mise en oeuvre du plan d'action. Structuré en 7 chapitres ce manuel aborde successivement :

- l'approche associative de développement communautaire
- la surveillance de la phase de planification
- la surveillance de la phase de mise en oeuvre
- la surveillance de l'évaluation
- le perfectionnement du personnel
- l'agent d'encadreur, incitateur et conseiller, et enfin
- les fonctions administratives de l'agent d'encadrement

Le manuel comporte des annexes dont l'une est consacré à un plan de séance de formation d'une durée de deux jours.

DOCUMENT N°23

Développement rural intégré de la province du Mono

CARDER MONO, 1989. Développement rural intégré de la province du Mono. Lokossa.

Résumé :

Ce document retrace l'évolution des approches menées dans le Mono avec une analyse objective de celles-ci. Les forces, faiblesses, obstacles, modifications ont été abordées. Des commentaires ont été faits sur le dispositif de vulgarisation mis en place.

Après une présentation de l'analyse faite de la situation de la vulgarisation le document aborde les propositions qui ont été faite en vue de son amélioration. En outre les dispositions pratiques à prendre en vue de la mise en oeuvre de ces propositions ont été présentées.

L'analyse de la situation révèle que :

-La superficie totale de l'ex- Département du Mono (actuel Mono/Couffo) est de 300 000 ha pour une population de 612 065 habitants soit une densité moyenne de 160 hab/km².

On estime à 73 500 le nombre des exploitations familiales ; elles sont de petites tailles avec plus de 41% ayant une superficie comprise entre 0,5 et 3 ha. Ces exploitations sont la cible du CARDER Mono.

-les simples thèmes techniques d'intensification vulgarisés ne permettent pas aux producteurs de faire face aux problèmes auxquels ils sont confrontés : mobilisation du travail, choix des assolements et des rotations ;, etc...

-les diverses recherches dans le Mono (DRD/CADSER, RAMR, PEMR) ne cherchent pas à comprendre les pratiques et les stratégies des paysans.

-La méthode utilisée **à partir de 1986** pour la vulgarisation se réclame de « **Formation et Visite** » préconisée au niveau national. Les méthodes de vulgarisation des autres CARDER ne sont pas différentes de celle du CARDER Mono. **Elles sont toutes basées sur le F&V** avec des adaptations locales.

-Les Unités villageoise de vulgarisation (UVV) permet la mise en oeuvre du F&V. C'est des groupes informels d'une dizaine de chefs d'exploitation qui viennent travailler collectivement sur une parcelle de vulgarisation (400m²) sous la directive d'un technicien qui dispose d'un référentiel de base surtout pour le coton, le maïs et le niébé. Ces cultures sont les principales spéculations pratiquées dans le département du Mono.

-Les Unités villageoises d'éleveurs (UVE) avaient été imaginé en 1988 selon un dispositif identique à celui des UVV.

-Les Coopératives (CAETS, GRVC, Clubs 4D, GF) qui étaient les seuls interlocuteurs de la vulgarisation avant 1985/86, restent les supports pour la vulgarisation identique aux UVV et UVE.

Les résultats de l'appui du CARDER aux paysans se résument comme suit :

-Les membres des UVV et les autres villageois n'appliquaient les enseignements reçus sur leurs exploitations. Ils ne peuvent pas le faire à cause des contraintes réelles de leurs exploitations. (difficile mobilisation de la main d'oeuvre, non disponibilité de crédit sur vivriers, ce que l'on rattache à une absence de politique agricole de prix et à l'insuffisance de formation des encadreurs (agents de base) et des paysans qui sont majoritairement analphabètes).

DOCUMENT N°24

Guide pour le personnel d'encadrement des agents de terrain

SABRY, Z. I. 1982. Guide pour le personnel d'encadrement des agents de terrain. Rome.

Résumé :

Ce manuel aborde la formation des agents de terrain. Il aide l'agent à surmonter les difficultés dans le travail de terrain. Il l'aide dans l'identification des problèmes de la collectivité, la planification et la mise en oeuvre du plan d'action. Structuré en 7 chapitres ce manuel aborde successivement :

- l'approche associative de développement communautaire
- la surveillance de la phase de planification
- la surveillance de la phase de mise en oeuvre
- la surveillance de l'évaluation
- le perfectionnement du personnel
- l'agent d'encadreur, incitateur et conseiller, et enfin
- les fonctions administratives de l'agent d'encadrement

Le manuel comporte des annexes dont l'une est consacré à un plan de séance de formation d'une durée de deux jours.

DOCUMENT N°25

Développement rural intégré de la province du Mono

CARDER MONO, 1989. Développement rural intégré de la province du Mono. Lokossa.

Résumé :

-Les organisations paysannes, peu nombreuses dans le Mono, elles ont des activités peu diversifiées. Les Agents de vulgarisation n'ont pas laissés la gestion des groupements afin de permettre aux membres de prendre pleinement leurs responsabilités.

-En 1989, l'étude Dressler Consult analyse les besoins en formation du personnel administratif et de service mais n'aborde pas la formation des paysans. A cet effet une formation technique basée sur l'analyse et la compréhension des exploitations et des systèmes agraires a été conçue et mise en oeuvre parallèlement à une formation en matière de communication (écoute des paysans et des divers partenaires, diverses formes d'expression). La méthode de formation adoptée est la "**formation en cascade**" avec une double cascade : **Direction/RDR et CSFV** puis **RDR-CSFV/CSS-AVA** et encore une troisième cascade **AVA/Paysan**. Les "déperditions" étaient très importantes vu la faible compétence des agents C.SFV, C.SS et AVA.

-Le suivi-évaluation réalisée par la direction du suivi et l'évaluation interne (DSEI) était plus orientée vers la gestion de l'entreprise CARDER (analyse des observations statistiques) que vers la mesure de l'impact des thèmes techniques sur les pratiques paysannes traditionnelles ou améliorées. Les effets ont été mesurés seulement à l'étape des tests de pré-vulgarisation niébé effectué en collaboration avec RAMR. u

-Le ratio d'encadrement est de 420 exploitation/AVA. En prenant en compte tous les autres agents, le ration remonte à 230 exploitations/agent de développement présent sur le terrain.

Les études, politique, séminaire d'évaluation de la situation

-Deux séminaires nationaux : l'un à Porto-Novo (Octobre 1986), l'autre à Bohicon (Juillet 1988) : analyse critique de la vulgarisation et les propositions suivantes ont été faites :

- responsabilisation des paysans dans le processus de vulgarisation.
- pas de bonne vulgarisation sans une politique agricole

-Deux études de restructuration : l'une étude sur la restructuration et la réorganisation des CARDER réalisée par la FAO en 1989, l'autre sur l'avenir du secteur rural (Etude SODETEG en Juillet 1989). Elles proposent :

- que les CARDER ne conservent que des fonctions d'appui au développement (FAO),
- que les fonctions économiques soient transférées à d'autres opérateurs (FAO et SODETEG).

-Les études du projet Mono : BDPA en 1985, SOPEX en 1986 et GFA en 1987 : aucune de ces études ne remettent en cause le système de F & V. On pourra retenir que :

- ces études se contentent de critiquer les système T&V mais ne proposent pas une autre méthode d'intervention en milieu rural .

Les propositions pour une nouvelle conception du développement et de la vulgarisation

A la suite de l'évaluation l'on assiste au début d'une prise en compte des préoccupations du producteur. Les propositions s'inscrivent dans une conception du développement qui **privilégie le dialogue entre technicien et paysans** au **détriment des approches directives**. Cela conduit à des implications ci-après :

-L'adoption de nouveaux thèmes dépend moins du système de transfert technique lui-même. Elle est supposée être soumise à l'appréciation qu'en donne le producteur et ce, par rapport à :

- la qualité des thèmes (et donc partiellement de la recherche),
- leur rentabilité financière (et donc du système de prix relatifs entre produits et intrants),
- la capacité des paysans d'acquérir des intrants en temps voulu (qualité de l'approvisionnement)
- l'existence de débouchés réguliers....

-La réorientation de la vulgarisation vers un **Conseil Global d'exploitation (CGE)** : cette méthode de vulgarisation avait été proposée au Carder Mono pour la mise en oeuvre du Projet de Développement Rural Intégré de la Province du Mono (PDRIPM) à l'époque. Les changements introduit par cette réorientations dans la conception des interventions se résumant comme ci-après :

-Au lieu de s'adresser collectivement aux paysans sur les UVV, on s'adresse à eux **individuellement** dans leurs exploitations agricoles : c'est le principe du CGE.

-En fonction de **la demande**, et après l'analyse diagnostic rapide de la l'exploitation faite **avec** le paysan, des **conseils** lui sont donnés.

plutôt à aux producteurs individuellement paysans. Ces innovations sont élaborées entre le paysan et l'encadrement et sont mise en oeuvre à titre d'essai. Le suivi et l'évaluation de cette action qualifiée "d'expérimentation paysanne" permet de tirer des conclusions sur la continuation de l'action.

-Des visites organisées entre paysans voisins dans le cadre du CGE permettent de confronter les expériences.

-Des groupements de services peuvent être créés

Le CGE est une démarche qui au départ s'adresse à des paysans individuels mais qui très rapidement débouche sur des dynamiques de groupes et sur des besoins d'associativité. Elle comprend quatre temps : analyse diagnostique interne de l'exploitation, formulation d'hypothèse d'intervention, action, expérimentation paysanne.

-L'articulation entre recherche et développement se fait à travers l'expérimentation paysanne réalisée dans le cadre du CGE. Les systèmes de R-D réalisés à travers la DRD.CARDER, le PEMR, le RAMR, se sont révélés inefficaces. C'est à travers l'expérimentation paysanne que se fait l'adaptation des grands thèmes techniques aux réalités des exploitations.

-Il était proposé de faire la promotion des organisations paysannes, ce qui implique **le réel transfert** des fonctions économiques à ces structures paysannes : approvisionnement, commercialisation... et **progressivement la vulgarisation**. Le renforcement de l'alphabétisation et la systématisation de la fonction coopérative devraient concourir à cette fin.

-Dans le cadre de la responsabilisation des OP, l'encadrement devrait se situer clairement en position de conseil et d'appui et de formateur auprès des membres de groupement. Il s'agit dans le domaine organisationnel et financier d'apporter un "**Conseil de Gestion**" et dans le domaine technique les appuis correspondants aux activités réalisés ; ce faisant, l'encadrement devra éviter toute attitude d'intervention ou de substitution.

-Les "structures féminines" devront être encouragées, appuyées et conseillées dans leurs activités. A cet effet, il était prévu que l'effectif des femmes soit dans le personnel d'encadrement soit augmenté.

-Pour le suivi-évaluation, il tait prévu que cette fonction soit confiée à une structure indépendante du CARDER. La DSEI devra faire remonter de la base l'opinion paysanne, l'analyser, la comprendre et éventuellement la quantifier.

-Dans le cadre du CGE, les besoins en formation des agents de développement et des paysans n'ont pas été bien précisés. Seul l'étude Dressler Consult précise les stages pour les cadres de

développement. Quant aux paysans, il a toutefois été reconnu que l'objectif recherché à travers leur formation est d'accroître leurs capacités à prendre en charge le développement individuellement dans leurs exploitations et collectivement au niveau de leurs associations agricoles.

Les restructurations envisagées pour une mise en oeuvre de ces propositions.

-A la base, on peut retenir la généralisation le cumul des fonctions de chef sous –secteurs (C.SS) avec celles d'AVA : les cadres des secteurs doivent aller sur le terrain pour assurer le conseil et la formation.

-En ce qui concerne les ONGs, la mission propose que leurs interventions se fassent sur une base contractuelle préalable à leur installation. Elle doivent négocier au niveau local afin d'assurer les cohérences dans les interventions et d'institutionnaliser les liaisons ONG/administrations locales.

- Il faut former les agents du développement aux nouvelles méthodes : Conseil Global d'Exploitation et Conseil auprès des groupements : technique et de gestion. Le perfectionnement dans le domaine des techniques de communication est à cet effet indispensable.

Autres formes de vulgarisation

-Les structures coopératives (CETS, GRVC, Clubs 4D, GF) : L'objectif du CARDER était était que chaque structure possède une parcelle de vulgarisation.

-L'appui de Global 2000 et GTZ/DAGRI: A côté des structures ces coopératives, d'autres intervenants (Global 2000 et GTZ/DAGRI) apportaient leurs appuis aux paysans selon différentes approches. Global 2000 avait une approche classique du paysan pilote qui réussit et qui est suivi par ses voisins. Alors que le projet GTZ de protection des végétaux était aussi une forme de vulgarisation et qui fait ses essais sur les UVV et structures coopératives.

Global 2000 est un programme de développement agricole fondé e 1986 par Jimmy CARTER ancien Président des Etats Unis d'Amérique avec le fonds de l'Armateur japonais Ryoichi SASA KAWA et du banquier pakistanais Agha Hasan Abédi. Global 2000 cherche à lever considérablement des rendements du maïs et du Sorgho à travers l'utilisation des semences améliorées et un enseignement technique adéquat.

-Villages tests :C'est une approche par le haut à travers laquelle on cherche à vouloir gérer globalement toutes les activités du village. Cela semble ne pas correspondes aux demandes des petits groupes qui souhaitent garder l'autonomie dans l'action et la gestion . Elle est semblable à l'approche du PEMR qui a échoué (page 25). Cette approche n'a pas été recommandée par la mission du CARDER Mono.

- Le concours agricole : financé par le conseil de l'entente, il récompense chaque année les meilleures réalisations des structures coopératives.

- La pré-vulgarisation et essais de la R-D : Dans le cas des essais R-D les intrants sont apportés gratuitement sur les parcelles des UVV. Ces interventions se font auprès d'individus contrairement aux formules UVV.

-L'AVA modèle : L'idée est une directive qui a été parachutée du MDRAC en 1989/90. Qui prescrit que chaque AVA doit montrer l'exemple sur son propre champ. Ce modèle appliquée dans plusieurs pays s'est toujours soldé par des conflits (conflits fonciers, utilisation de la main-doeuvr extérieure) entre encadrements / paysans et conduit à des échecs. Il a donc été déconseillé au CARDER Mono.

DOCUMENT N°26

Manuels développement rural : vulgarisation agricole. Tome 1. Bases théoriques et méthodes

Albretch Harmut & al., 1987. Manuels développement rural : vulgarisation agricole. Tome 1. Bases théoriques et méthodes. Rome,

Résumé :

Le document donne les caractéristiques générales de la vulgarisation agricole ainsi que celles propres à la vulgarisation agricole. Des principes de vulgarisation ont été ensuite proposés. L'approche 'résoudre les problèmes', l'adaptation aux groupes cibles, la participation, la planification et réalisation par étapes. Une méthode planification de la vulgarisation a été ensuite proposée : elle se base sur la détermination de la conception de la vulgarisation et la détermination des termes de vulgarisation, la participation des groupes cibles / agents de vulgarisation instances supérieures), relation avec les activités de secteurs complémentaires, l'emploi de moyens auxiliaires de vulgarisation et l'évaluation de la vulgarisation agricole. Des critères et indicateurs servant à évaluer un programme de vulgarisation ont été proposés de même que des méthodes d'évaluation.

La conception générale de la vulgarisation part des thèmes de la vulgarisation aux méthodes de vulgarisation en passant par les démarches de la vulgarisation. (Page 273).

DOCUMENT N°27

La formation et la vulgarisation en matière de coopération

LIDLAW Alexander F, 1962. La formation et la vulgarisation en matière de coopération. Rome.

Résumé :

Le manuel aborde les enjeux de la vulgarisation : Ici il s'agit de la vulgarisation mise au service de la coopération. Des principes de la vulgarisation ont été commentés. L'accent a été mis sur le rôle des coopératives dans le développement communautaire. Le document présente :

- L'éducation dans le mouvement coopératif : l'objectif du mouvement coopératif et les principes d'éducation coopérative ont été présentés.
- Par rapport à la vulgarisation au service de la coopération, l'auteur les difficultés de la vulgarisation coopérative.
- Abordant les vulgarisateurs, l'auteur présente les profils du fonctionnaire chargé du développement coopératif
- Le rôle des coopératives dans le développement communautaire a été ensuite abordé
- L'auteur termine par la présentation des règles que doit suivre le vulgarisateur coopératif.

DOCUMENT N°28

Transfert et adoption d'innovations en milieu rural : identification des contraintes et propositions de réformes

ZINSOU Edmond A., 1990. Transfert et adoption d'innovations en milieu rural : identification des contraintes et propositions de réformes. Thèse ESR. FSA Abomey - Calavi.

Résumé :

L'auteur s'est intéressé au transfert et l'adoption d'innovations en milieu rural. Il identifie les contraintes et fait des propositions de réformes. Le projet de développement intégré de l'Ouémé qui débute en 1986 a connu des ratés. Ainsi, le système de vulgarisation agricole a été remis en cause. Une analyse du système a été fait aussi bien au niveau paysan, au niveau des innovations qu'au niveau de leur diffusion.

Le système de formation a également été remis en cause. Ainsi la méthode de "formation par cascade" la chaîne de formation à quatre niveaux n'est réellement fonctionnelle qu'à trois niveaux. L'information lorsqu'elle est apportée par l'AVA aux agriculteurs est soit déformée, soit subit des déperditions.

Dans sa conclusion, l'auteur a identifié les facteurs concourant à l'adoption d'innovation : mode de pensées, possible sociologique, possible technico-économique. Des propositions ont été faites pour une amélioration de l'action de vulgarisation/ Entre autres, une nouvelle méthode de vulgarisation a été préconisée. Le RDI (Recherche développement intégré). La démarche RDII se caractérise par trois volets :

- l'analyse des systèmes agraires (et système d'exploitation),
- la constitution des références techniques et
- l'appropriation – diffusion des techniques.

DOCUMENT N°29

Les déterminants dans un processus de prise de décision : cas de l'adoption du coton biologique dans la circonscription urbaine de Kandi

IDRISSOU ABOUBACARY Latifou, 2002. Les déterminants dans un processus de prise de décision : cas de l'adoption du coton biologique dans la circonscription urbaine de Kandi. Thèse ESAC FSA Abomey -Calavi.

Résumé :

L'auteur s'est intéressé aux déterminants socio-économiques dans le processus de prise de décisions. Il a pris pour cas l'adoption du coton biologique dans la circonscription urbaine de Kandi. Dans le cadre conceptuel de l'étude, l'auteur a donné la définition des termes-clés tels que l'innovation technologique, l'adoption et la diffusion d'innovations, la perception humaine, le changement de comportement.

Dans le cadre théorique, l'auteur a comment les théories relatives à la réticence des paysans à l'adoption d'innovation ainsi que les théories relatives aux facteurs déterminant l'adoption d'une innovation. Plusieurs déterminants ont justifié l'adoption du coton biologique :

-les déterminants liés aux producteurs sont :

- *sexe, situation matrimoniale. Les femmes adoptent plus le Coton biologique que les hommes
- *Age, provenance : les personnes âgées s'adonnent à la culture. Les autochtones sont plus poussées vers la culture du coton biologique.
- *Activité principale, niveau d'éducation : les producteurs qui ont l'agriculture comme principale activité sont plus poussées vers l'adoption du coton biologique. Ce sont les illettrés qui s'adonnent le plus à l'agriculture.

-les déterminants liés à la mise en oeuvre du paquet technologique et sa rentabilité

*Disponibilité des intrants et accessibilité

*Aspects négatifs des intrants chimiques

-Enfin une analyse individuelle et organisationnelle de quelques dispositifs d'appui (accès au crédit, contact avec le vulgarisateur, système de commercialisation) a été faite.

DOCUMENT N°30

Etude de capitalisation sur les expériences de conseil agricole au Mali

Michel HAVARD, Yacouba COULIBALY, Patrick DUGUE, Mai 2006.

Bref résumé, principales conclusions et propositions d'action pour le développement du Conseil Agricole au Mali.

Le Programme d'amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone cotonnière (PASE) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ont sollicité le CIRAD pour appuyer le volet "Conseil à l'Exploitation Familiale " (CEF) durant l'année 2006. Cet appui vise à :

- améliorer les performances du dispositif de conseil expérimenté dans le cadre du PASE ;
- contribuer à la réflexion sur la construction de dispositifs de conseil originaux et novateurs avec les différents opérateurs de développement au Mali, dont l'APCAM.

Cet appui comprend trois activités complémentaires dont deux importantes :

- la mise en place d'un groupe de travail sur le conseil
- un travail de capitalisation des expériences de conseil agricole au Mali et dans la sous - région.

Le rapport de cette étude est structuré en 5 chapitres que sont :

Introduction

Ce chapitre rappelle les notions de vulgarisation, conseil et conseil de gestion et montre la complémentarité entre la vulgarisation et le conseil.

Il fait la comparaison entre le Training and Visit, système de vulgarisation mis en œuvre ces dernières décennies au Mali et qui est proche du système de vulgarisation des sociétés cotonnières et le conseil à l'exploitation.

Cette comparaison permet de voir les similitudes et les différences entre les deux extrêmes : la vulgarisation descendante (Training and Visit) et l'implication forte des paysans dans une approche participative (le conseil de gestion). Entre ces deux extrêmes existent de nombreuses approches intermédiaires.

La création et le fonctionnement du groupe de travail.

La création de ce groupe vise à impliquer les membres, acteurs dans la réflexion sur le conseil agricole. Ce qui les amène à échanger sur l'appui aux exploitations agricoles à travers les points ci-après :

- Quelles méthodes et outils de conseil ?
- Qui pour les mettre en œuvre ?
- Quels dispositifs ?
- Comment les financer ?
- Quelles tâches, quels rôles, quels statuts des conseillers etc. ?

Quelques enseignements d'expériences de Conseil à l'Exploitation Familiale menées en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ce chapitre présente les enseignements tirés d'une analyse qui compare sur une dizaine d'années en Afrique de l'Ouest et du Centre des expériences menées en Conseil à l'exploitation Familiale (CEF).

Les expériences analysées se situent toutes en Afrique subsaharienne mais concernent des écologies très différentes depuis la zone sahélienne (en irriguée) jusqu'aux régions forestières tropicales humides. Des choix méthodologiques ont abouti à plusieurs types de conseil à savoir :

- Un conseil de gestion axé sur les aspects comptables et économiques de l'exploitation ;
- Un conseil aux exploitations familiales axé sur la formation des agriculteurs et le conseil technico-économique ;
- Des convergences entre les diverses expériences.

Il aborde ensuite le positionnement institutionnel du conseil à l'exploitation à travers la situation actuelle des différentes expériences décrites à l'atelier de Bohicon en 2001 pour déboucher sur trois types d'organisation du CEF que sont :

- le conseil pris en charge par une Interprofession et ancré dans une filière
- le service de conseil développé au sein d'une organisation paysanne
- le conseil mis en œuvre par des prestataires de services privés.

Ces différents types d'organisation ne font pas référence aux structures publiques d'appui au développement rural dans la mesure où dans les expériences passées ou en cours, elles n'apparaissent pas directement.

Alors dans les montagnes institutionnelles, il est conseillé de ne pas oublier le rôle que peut jouer l'Etat.

Enfin, il achève par le financement et la pérennité du conseil. Les expériences récentes, toutes sur projet et donc sur des zones et pour des périodes limitées, sont du conseil à l'exploitation (PASE), de la formation par la pratique, champs écoles (GIPD), ou des parcelles et essais de démonstrations (PASAOP).

La mise en œuvre de ces expériences récentes de conseil est confrontée à des difficultés de gouvernance et de prise en charge et de pérennisation du dispositif. La difficulté majeure dans la sous - région et au Mali à la pérennisation du service est la prise en charge financière. Mais au Mali, des expériences de recours à des prestataires pour assurer le conseil.

Les expériences de conseil au Mali

Dans les expériences présentées, plusieurs types de démarches, méthodes et outils ont été utilisés :

- Formation par la pratique au moyen d'approches participatives avec les interventions du PASAOP et du GIPD
- Le conseil de gestion (méthode participative) avec IER sous le contrôle de la CMDT
- Le conseil PCPS / URDOC : ici le conseil à l'exploitation familiale est réalisé auprès de groupes de paysans alphabétisés et comprend plusieurs étapes.

Après la mise en relation des expériences de conseil avec l'analyse de la diversité des exploitations, il aborde les dispositifs d'organisation du conseil pour assurer sa pertinence avant de procéder à :

- l'analyse des forces et faiblesses de chaque expérience de conseil
- l'analyse des profils de prestataires / conseillers correspondant aux différents types de conseil et discuter de leur adaptation
- l'analyse des mécanismes de financement correspondant aux différents dispositifs de conseil et discuter de leur viabilité.

Des pistes d'action pour le développement des démarches de CEF et de conseil / vulgarisation au Mali

Les différentes actions proposées sont :

- Assurer la formation des paysans (éducation de base, alphabétisation, formation professionnelle), préalable indispensable à toute action de développement durable, et particulièrement pour le conseil à l'exploitation familiale.
- Réfléchir sur l'appui aux producteurs (formation, vulgarisation, conseil) au Mali.
- Réfléchir en matière de gouvernance et de financement sur les montages institutionnels permettant d'assurer la pérennisation du service de conseil.
- Mettre en place des mécanismes de démultiplication des activités du conseiller (animateur - relais, animateur - paysan, etc.) pour réduire les coûts du conseil.
- Maintenir une diversité de dispositifs correspondants à la diversité des situations rencontrées.
- Mettre en place dans les différents cursus de formation agricole (Universités, écoles, agriculture, etc.) des enseignements sur les démarches de vulgarisation, et particulièrement sur le conseil à l'exploitation.

DOCUMENT N°31

Appui au volet conseil à l'exploitation du PADSE

Sikirou OLOULOTAN, Servais AFOUDA et Valentin BEAUVAL Cotonou, Mars 2002

Cette mission a 03 objectifs que sont :

- Rechercher une plus grande implication des OP (GV, USPP et Union départementale) dans la mise en œuvre et dans la gestion de la composante "Conseil de Gestion à l'exploitation" du PADSE, lequel concerne actuellement 13 Sous-préfectures et environ 650 paysans et paysannes.
- Elargir davantage le champ de conseil aux aspects techniques pour mieux répondre aux besoins des membres des GIP. (Le conseil est actuellement à dominante économique. Il correspond seulement à une partie seulement des besoins de conseil des bénéficiaires).
- Contribuer à une réflexion globale sur le conseil au Bénin à construire une stratégie à moyen terme et à développer la réflexion c'est-à-dire sur les modalités de la pérennisation du conseil de gestion à l'exploitation au Bénin).

Le rapport de cette mission a abordé en 6 chapitres les points suivants :

- Le conseil agricole dans les Départements où intervient le PADSE
- Rappels à propos du Conseil de Gestion mis en œuvre au Bénin
- Principaux éléments recueillis suite à nos visites de terrain
- Synthèse des propositions émises par les responsables paysans rencontrés
- Réflexion de la mission
- Perspectives.

1) Le conseil agricole dans les Départements où intervient le PADSE

Le conseil développé par les CARDER dans les zones d'intervention du PADSE est actuellement essentiellement technique et rarement technico-économique. Une approche participative et orientée vers le développement local a fait l'objet de tests ces dernières années. La méthodologie développée est l'approche Participative au Niveau Village (APMV). Les résultats sont intéressants mais très inégaux selon les outils utilisés, les ressources financières des CARDER et le dynamisme des agents la mettant en œuvre.

La note de Mai 2001 de la DIFOV intitulée "Organisation du Système National de la Vulgarisation Agricole" précise le dispositif actuel du Conseil Agricole et a pour but d'harmoniser les approches et outils au niveau de l'ensemble des CARDER.

Pour les activités de recherche – développement toujours dans la même zone quatre équipes sont sur le terrain mais deux d'entre elles sont appuyées financièrement par le PADSE. Il s'agit de celles des Collines et de l'Alibori basées respectivement à Savè et Kandi. Un autre programme de recherche – action appelé : Lutte Etagée Ciblée (LEC) est aussi financé par le PADSE. Il a pour objectif un meilleur contrôle des parasites du coton grâce à des formations de producteurs réalisées par des techniciens de la CRA-CF et une réduction des doses de produits phytosanitaires employés.

En plus de tout cela diverses organismes apportent quelques conseils aux producteurs et à leurs organisations afin d'accroître leurs capacités techniques, organisationnelles ou de gestion comptable et financière.

Les principaux intervenants dans la zone du PADSE sont ;

- Des projets et programmes sectoriels ou intégrés de développement (PDL Collines, PADEL, PDEB, PROMIC, PAGER, ...) certains de ces projets recrutent directement des agents de terrain (ex PDE 3) d'autres délèguent la mise en œuvre des actions aux services publics et / ou aux ONG (ex PADSE).
- Plusieurs associations ou ONG sont actives dans cette zone d'intervention du PADSE et disposent d'agents de terrain apportant des conseils aux producteurs et à leurs organisations. C'est le cas de l'AIC, du CADG (opérateur délégué du PADSE), des ONG : (DEDRA, GRAPAD, CRDB et GERME) avec l'appui technique de la CAGEA pour la mise en œuvre du CdG.
- Des bureaux d'études ou Sociétés d'intervention.
- La SDI (Société Distributrice d'intrants) qui a engagé des techniques pour un appui aux USPP et GV.

Ce chapitre fin sur le lieu entre conseil technique et le conseil de gestion avec une suggestion "Les opérateurs du CdG en contrat avec le PADSE formeraient au conseil technico-économique des agents de vulgarisation du CARDER. En contrepartie, les groupes en CdG bénéficieraient d'appuis pour des problèmes techniques identifiés par les paysans."

2- Rappel concernant le conseil de gestion mis en œuvre au Bénin

Il relate les expériences du conseil de gestion à l'exploitation agricole tentées au Bénin. Pratiqué surtout dans les zones cotonnières, le CdG a été développé en 1995 à la Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'Université Nationale du Bénin (UNB) avec le soutien du Programme d'Appui à la Formation Professionnelle des Agronomes (PAFPA). Ensuite il a évolué vers la création du centre de gestion des exploitations agricoles (CGEA) ayant pour objectif l'amélioration des résultats techniques et économiques des exploitations.

Prenant la suite du PAFPA, plusieurs organismes ont développé le Conseil de Gestion. Ainsi on a :

- en 1998 la Cellule d'appui à la Gestion des Exploitations Agricoles (CAGEA) pour poursuivre les actions du CGEA,
- en 1998 la Cellule d'appui au Développement du Conseil de Gestion (CADG), plate forme de « réflexion, d'échanges d'expériences et d'application du Conseil de Gestion à l'exploitation a été créée par 03 ONG : GERAM/DDCF, MRJC et GERED pour l'élaboration des outils d'aide à la gestion adaptés aux réalités et au contexte socio-économique du Bénin ;
- En 1999, le programme CONGEST (Conseil de Gestion à l'exploitation Agricole financé par la Coopération Suisse et mise en œuvre par le GERED à travers une recherche – action. Son objectif principal est d'aider le producteur et sa famille à calculer en français ou en baatonou ses coûts de production, ses revenus et à mieux raisonner ses choix technico – économique ;
- En 2000, démarre le volet "Conseil de Gestion" du Programme d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) financé par l'AFD et mis en œuvre

par la CADG dès 2000 et, en fin 2001, par d'autres opérateurs (ONG : CRDB, GERME, GRAPAD).

Il souligne que la mise en œuvre du CdG du PADSE est partie d'une demande exprimée par des organisations paysannes lors de la mission d'identification en Avril 1997 avec difficulté pour elles de définir les types de conseil dont elles avaient besoin car le seul connu était à forte dominante technique.

3- Principaux éléments recueillis suite à nos visites de terrain

Il Présente le mode de constitution des groupements d'intérêt Professionnels (GIP) de la CADG et des 3 autres opérateurs, donne les principales caractéristiques des membres de GIP pour déboucher sur le contenu des programmes de formation destinés aux membres des GIP avant de procéder à la comparaison des plans de formation de la CADG et des opérateurs appuyés par la CAGEA.

Ensuite, les avis des bénéficiaires sur l'impact du conseil de gestion et les commentaires des consultants ont été résumés en quelques points.

► Principaux avantages du CdG mentionnés par les producteurs

- Meilleure connaissance des dépenses effectués du niveau du ménage chaque mois et réduction ou maîtrise de certaines dépenses ;
- Meilleure maîtrise des coûts de production et des marges dégagées par chaque culture ;
- Planification des activités, élaboration d'un plan de campagne et de gestion prévisionnelle ;
- Meilleure gestion des intrants et des stocks de produits agricoles.

On peut retenir :

- l'impact positif sur l'organisation et le suivi des travaux
- l'amélioration des itinéraires techniques est rarement citée.

Les difficultés actuelles des OP limitant leur prise en charge financière du conseil ont été abordées avant de parler de l'implication et de la participation financière des membres des GIP et de leurs OP. De l'implication pratique des OP en passant par celle financière dans le volet conseil de Gestion. Cette mission à identifier d'autres points que sont :

- la prise en compte des attentes des producteurs par des conseillers qui n'adaptent pas leurs programmes de formation à la demande
- le manque de coordination des interventions des divers organismes apportant des conseils aux producteurs, nombre insuffisant de techniciens vu les besoins des producteurs et manque d'efficacité des services publics dont on note aussi les effectifs sans cesse décroissant
- l'isolement de plusieurs conseillers de gestion. Leurs relations sont insuffisantes avec les techniciens du CARDER, de la R-D où certaines ONG qui pourraient pourtant leur apporter un appui technique efficace lors de certaines formations.

4- Synthèse des propositions émises par les responsables paysans rencontrés

Cette synthèse est faite en quelques points que voici :

- Profiter des investissements récents en alphabétisation pour accroître le nombre de GIP.
- Voir les membres des GIP leur restituer les contenus de formation après chaque session.

5- Réflexion de la mission

Dans leurs réflexions les consultants ont abordé quatre aspects à travers des questions et des éléments très divers :

- conseil de gestion aux exploitations familiales et contexte économique béninois
 - les éléments plutôt défavorables au développement du conseil de gestion au Bénin sont l'accès difficile au crédit, les difficultés d'approvisionnement en intrants, la trop forte fluctuation des prix des vivriers, la concurrence des produits subventionnés et

l'absence d'une politique agricole comportant des mesures économiques incitatives en faveur du maintien de la fertilité des sols.

- Les éléments plutôt favorables au développement du conseil de gestion au Bénin sont : la grande ouverture de l'espace national sur l'extérieur, des retours vers l'agriculture, la reconnaissance par l'Etat du conseil de Gestion à l'exploitation agricole comme un des éléments d'une politique de formation et de vulgarisation (voir LDPR 2001).

- Outils du conseil de gestion et rapports humains au sein de la famille et des villages.

Dans l'environnement socio - culturel des zones rurales béninoises où est pratiqué le conseil de gestion : la tendance à l'individualisme s'accroît, les préoccupations d'accumulation individuelles peuvent progressivement prendre le pas sur celles de redistribution et les exigences du groupe social d'appartenance restent néanmoins fortes.

- Nécessité de mieux comprendre le fonctionnement interne des exploitations familiales.

On note une forte diversité des exploitations familiales du Nord de l'Alibori au Sud du Zou alors que le conseil s'adresse plutôt à des individus relativement autonomes dans le Sud du pays.

- Réflexion sur les outils utilisés dans le conseil de gestion texte avec l'appui du PADSE.

Il a été abordé les questions sur :

- l'utilité contestable du bilan comptable pour les petites exploitations très majoritaires dans les GIP appuyés par le PADSE
- la priorité au calcul de la marge brute, de la rémunération du travail et du prix de revient
- les outils de gestion prévisionnelle et prise en compte des risques
- les autres outils pour la gestion d'une petite exploitation agricole du Zou et du Borgou (un outil axé sur la gestion du vivrier et la sécurité alimentaire, un outil axé sur la gestion de la fertilité à l'échelle des parcelles).
- Autres éléments l'aide à la décision : les interactions économiques entre cultures ; les "arrières effets" technico – économique de certains intrants, les intérêts agronomiques des rotations, l'intérêt de certaines associations de culture, etc.

6- Perspectives

Les perspectives d'avenirs énoncés à la fin de ce rapport de mission sont :

- Etendre le conseil aux paysans et paysannes bien alphabétisés. Alors les personnes ayant atteint le niveau post-alphabétisation, la promotion de formules simples de conseil à l'exploitation peut constituer à la fois une très bonne formule pour consolider la post-alphabétisation et un levier de développement individuel et collectif.
- Quelle implication et participation financière future des membres des GIP et des OP ?
- Nécessité d'une meilleure articulation entre le volet conseil et les autres volet du PADSE.
 - Gestion de l'exploitation et volet RD
 - Gestion de l'exploitation et volet LEC
 - Gestion de l'exploitation et le volet enquêtes villageoises
- Conséquences des points précédents pour les opérateurs spécialisés en conseil de gestion.
 - Quatre formules de conseil de gestion pourraient être proposées aux OP : Formule simplifiée, non axée sur le bilan comptable et le compte de résultat pour les petites exploitations familiales où des modules technico économiques seraient adjoints à la demande ; Conseil d'entreprise, proche de la formule actuelle mais avec des modules technico – économiques complémentaires pour des exploitations atteint un seuil à définir d'équipement et de cheptel ; Formule adaptée aux activités économiques des femmes, et principalement les activités de transformation des produits agricoles ; Appui à l'élaboration de projets individuels d'investissement au sein d'exploitations familiales.
 - Proposition concernant les fonctions des conseillers et les qualités souhaitables.

DOCUMENT N°32

Quelles chances de succès pour la vulgarisation Agricole dans le Bénin Décentralisé ? Cas de la Vulgarisation Agricole dans la sous-préfecture de Bembèrèkè.

Ismaël Moumouni Moussa T. ESR. 2000. 008 FSA

Résumé

Selon TOSSOU Rigobert et Simplicie VODOUHE (1998, cité par M. 2000 :22) les services de la vulgarisation doivent être à l'écoute des producteurs, utilisés les savoirs locaux et les connaissances endogènes pour la résolution de leurs problèmes.

- Pertinence de certaines innovations introduites en milieu paysan et la réaction des producteurs vis-à-vis d'elles.

Les thèmes de la vulgarisation sont conçus par les chercheurs et les techniciens spécialisés et prescrits aux producteurs lors des ateliers de Revue Technologique et leur introduction se fait rigoureusement sur la base des fiches techniques. Cela conduit vers la non adoption ou le détournement des technologies car les producteurs ne sont pas associés à leur conception (voir témoignage d'un producteur à la page 47).

- Le financement de la vulgarisation : Très peu de producteurs acceptent aujourd'hui participer au financement de la vulgarisation (environ 3 % selon les statistiques de 2000 voir page 61) alors que l'Etat se désengage du secteur du développement financent les coûts relatifs à la vulgarisation. L'imposition du paiement de la vulgarisation aux producteurs est mal vu par ces derniers qui remettent en cause la capacité du Complexe Recherche – Vulgarisation à satisfaire leurs préoccupations (voir pages 60, 63).

Annexe

Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)

Personnes rencontrées : VIDESSIKOU Séverin, Chargé de la Promotion Filières animale et halieutique GBASSI B. Parfait, Responsable filière ananas

Le PADFA est un programme financé par le budget national pour une période de 3 ans (Janvier 2004 à 2006). Il couvre l'ensemble du territoire Béninois.

Son objectif est de créer des sources de revenus alternatifs à celui du coton au niveau des différents acteurs des autres filières porteuses.

Avant le démarrage du PADFA, il a été organisé un séminaire atelier qui a retenu les filières ci-après :

Production végétale (05 filières) : Ananas, Anacarde, Riz, Manioc, Cultures maraîchères.

Production Animale (03 filières) : Aviculture, Aulacodiculture, Lait.

Production Halieutique : Poissons et Crevettes.

Mentionnons que au cours de l'exécution du programme, la filière "manioc" a été mise en veilleuse car elle ne bénéficie plus d'interventions dans le pays.

L'approche d'intervention du PADFA est le '*faire-faire*'. Il s'agit pour l'équipe d'exécution du programme de sous-traiter, les activités d'animation, de recyclage, de suivi – appuis - conseils de réalisation de micro-infrastructures aux groupes cibles, et sur demande, avec des prestataires de services qui sont des institutions étatiques (CeCPA, Direction des Pêches, Direction de l'élevage ...) et non étatiques (ONG, bureaux d'études, entreprises ...).

Dans ce contexte, l'équipe d'exécution du PADFA joue le rôle de maître d'œuvre dans la mobilisation et la gestion de compétences externes recherchées et proposées par les groupes cibles. De ce fait, elle est à l'interface entre les prestataires de services et les groupes cibles.

Le schéma d'intervention est la suivante :

- Partenaires (Individuels / associations -) : Constitution de dossiers d'appui technique et/ou financier à déposer au niveau de la Direction de la Promotion Filière et Sécurité Alimentaire (DPFSA) dans les CeCPA où travaillent des chargés de promotion végétale, animale et de pêche et halieutique.
- Transmission des dossiers au MAEP à la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) pour affectation à la coordination du PADFA.
- Etude des dossiers pour avis et propositions.
- Composition d'une équipe paritaire (représentants PADFA et DPFSA) et initiation d'une rencontre des partenaires pour échange, analyse et hiérarchisation des besoins.
- Maintien du contact et échange avec producteur / groupement jusqu'à la sélection du prestataire et la réalisation du micro-projet.

Ressources

***Ressources Financières**

En 2004 le financement du PADFA s'élève à 500 millions, en 2005, même montant et en 2006 leur budget est de 800 millions.

***Ressources Humaines**

L'équipe du PADFA est composée de :

- 1 Coordonnateur national,
- 1 Régisseur,
- 1 Assistant au régisseur,
- 1 Secrétaire,
- 3 Chauffeurs,
- 1 Chargé de Promotion Filière Végétale,
- 1 Chargé de Promotion Filière Animale et Halieutique,

- 1 Responsable Filière Ananas.

Actions réalisées et Résultats obtenus

***Filière Ananas (95–98 % des producteurs dans l'Atlantique)**

- -En 2005 : il y a eu un recensement sommaire par les agents du CeCPA qui se poursuit en 2006. Cela a conduit à l'installation de la "Table Filière Ananas" qui est un cadre de Concertation des acteurs (producteurs, distributeurs, transformateurs, exportateurs, administrateurs etc.) pour échanger sur les difficultés relatives à la filière, identifier les goulots d'étranglement et proposer des approches de solutions.
- Juin 2006 : Organisation de la Formation des Formateurs sur les itinéraires techniques de l'ananas.
- -Août 2006 (action en cours) : Mise en place des intrants spécifiques ananas : Sulfate de Potassium et Urée.

***Filière Anacarde**

- 2005 : Appui à l'installation de la Fédération Nationale pour la Filière Anacarde et à la préparation de leur feuille de route qui sera validée très prochainement.

***Filière Riz**

- 2005 : Appui à l'organisation des producteurs ; Expérimentation de la semence NERICA.

***Filière Cultures maraîchères**

- L'équipe du projet a engagé depuis 2005 une réflexion en partenariat avec les maraîchers de l'Atlantique/Littoral, Mono/Couffo, Ouémé/Plateau, Zou/colline etc. pour leur organisation et structuration.

***Filière Aviculture**

- -Formation de 1226 Vaccinateurs Villageois de Volailles (VVV) pour la vaccination et le déparasitage.
- -Installation des pharmacies villageoises dans l'Atlantique et l'Ouémé.
- -Mise en place de 1400 coqs améliorateurs pour l'amélioration de la performance des races locales. (Prix de revient 2500 F/coq mais livré à 1500 F/coq d'où une subvention de 1000F/coq).

***Filière Aulacode**

- -Mise en place de 88 groupes de géniteurs dans les Départements Atlantique/ Littoral, Ouémé/Plateau, Mono/Couffo, Collines, Borgou/Alibori.
- -Un groupe de géniteurs est composé de 4 femelles et de mâles.
- -Pour le crédit en nature, le bénéficiaire finance la construction de son aulacoderie suivant les normes retenues avec le formateur endogène.
- -Appui au Centre d'aulacoderie de Godomey en alimentation des géniteurs (matières premières : tourteau de palmiste, son de blé pour la préparation de provende) et produits vétérinaires.

***Filière Lait**

- Appui en matières premières au Projet de Développement de l'Élevage pour la préparation de provende aux Vaches Laitières importées du Brésil.
- Appui en compétences au Projet lait initié par la FAO et logé à la Direction de l'Élevage.

***Filière Halieutique**

- Appui à la Direction des Pêches pour l'ensemencement d'une partie du lac Ahémé (Bopa).

INRAB, CRA-CF PARCOB

Personnes rencontrées : TOUKON Christophe, Responsable suivi (collaborateur du responsable de la division agronomique)

Le *Farmer Field School* (Champ Ecole Paysan) est introduit au Bénin en 2002 dans les activités du Projet d'Appui à la Recherche Cotonnière au Bénin (PARCOB) pour s'imprégner des réalités paysannes dans la production cotonnière.

Elle a pour but de mettre à la disposition des cotonculteurs des informations existantes au niveau du centre de Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF) et peu connues ou inconnues par des producteurs, d'identifier des pratiques paysannes insoupçonnées, de collecter les connaissances des paysans et de comprendre les raisons de leurs choix.

Elle permet l'implication des paysans dans la recherche de solutions aux problèmes relatifs à la culture du coton dans leur village.

Cette approche a démarré par des diagnostics agronomiques et enquêtes socio-économiques réalisés par une équipe de CRA-CF dans 9 communes à raison d'un village par commune. Ces études ont permis de relever un certain nombre de contraintes sur la baisse de rendement culture dans de coton par village (ex : Faible diversité, Fertilisation tardive, semi-tardive, Protection insuffisante, Démarrage tardif, etc.) et d'élaborer des thèmes/solutions spécifiques pour chaque village avec des tests de variétés retenues par le CRA-CF.

En 1ere année, l'élaboration d'une typologie d'exploitation a permis de classer les paysans en 5 catégories selon la taille des parcelles cotonnières emblavées ($\geq 0,5$ ha).

Lors de la présentation des résultats aux différentes catégories de producteurs cibles certaines contraintes sont rejetées et d'autres sont proposées avec des solutions paysannes.

Ainsi, le paysan fournit la terre et la main d'œuvre et le CRA-CF finance les deux (02) variantes d'expérimentation au niveau de ce village.

On laisse le paysan faire en suivant sa proposition de solutions pour lever les contraintes. On le suit dans son itinéraire technique (Préparation du sol, semis, traitement, Récolte) jusqu'à la vente.

A la fin de la campagne, les rendements sont comparés les conclusions sont tirées et les recommandations sont faites ; le FFS devient un outil d'information et de formation des cotonculteurs. Cette expérience du Le PARCOB a duré 03 campagnes (2002-2003 ; 2003-2004 ; 2004-2005) avec la variété H 279-1 actuellement vulgarisée et dont trois (03) sont en expérimentation (Réba P 288, OKRA, Variété Précoce CCA 347) dans les 19 villages à la fin du projet (voir tableau des Villages d'intervention).

INRAB, CRA-CF Programme LEC

Personnes rencontrées : ADEGNIKA Moise, collaborateur programme Lutte Etagée Ciblée (LEC)

La LEC est une approche d'apprentissage à la reconnaissance des insectes nuisibles du cotonnier et d'adaptation du traitement au mode d'infestation de ces derniers.

Cette méthode de lutte semi-raisonnée développée par l'INRAB à travers le CRA-CF assure une protection de fond de la culture cotonnière avec de quantités réduites d'insecticides appliquées de façon calendaire et auxquelles sont associées des interventions complémentaires décidées en fonction des seuils de nuisibilité.

La LEC a vu le jour depuis les années 1988 avec la recherche pour être appuyée par la pré-vulgarisation des différents résultats à l'ère de la recherche-développement (.....).

Au Bénin deux méthodes sont mises au point. Il s'agit de :

- 2- La Lutte Etagée Ciblée Complète (LECC) applicable dans le Nord-Bénin (Alibori/Borgou, Atacora/Donga)
- 3- La Lutte Etagée Ciblée Partielle (LECP) développée à cause des chenilles endocarpiques que l'on ne peut dénombrer sur la plante dans le Sud-Bénin (Ouémé/Plateau, Mono/Couffo, Zou/Collines).

Cette différence résulte essentiellement de la nature du parasitisme qui est spécifique à chacune des deux zones.

La mise en œuvre de cette méthode sur le terrain passe par les étapes suivantes :

- 4- Recrutement des techniciens par le CRA-CF
- 5- Formation des techniciens sur l'outil (LEC)
- 6- Sélection des zones qui adhèrent à la méthode
- 7- Mise à disposition des techniciens pour travailler avec les secteurs ruraux et les Organisations Professionnelles Agricoles de la localité
- 8- Recensement et suivi des superficies en essais LEC par les techniciens
- 9- Formation des producteurs (observateurs) par les techniciens à la reconnaissance des ravageurs, des pesticides, à la méthode d'observation des parcelles LEC et les Seuils de Nuisibilité qui nécessitent un traitement. Ces techniciens sont recyclés deux fois : au début et au milieu de la campagne.

Dans la pratique, après quelques années, on procède à la formation des observateurs qui sont des paysans pour relayer les connaissances.

Le volet LEC a été financé par le Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) de 2000 à 2004 pendant au total 04 campagnes agricoles. Le PADSE étant à terme, il a été proposé que cette technique soit vulgarisée dans le cadre de la filière Coton et alors, la LEC sera financée par l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC). Ainsi, les négociations ont été engagées et finalisées le 31 Août 2005 à Parakou pour la reprise de la LEC entre l'AIC, la DICAF et le CRA-CF.

Dès lors la DICAF et le CRA-CF se sont réparties les superficies à encadrer. Alors, il a été retenu de se limiter à 20000 ha.

Ainsi, le CRA-CF est responsable de l'encadrement des producteurs de Savalou, Dassa, N'Dali, Kandi, et la DICAF de celui des producteurs des Communes de Banikoara, Gogounou, Bembèrèkè, Nikki et Ouèssè.

Au cours des 4 années du projet, les résultats obtenus par rapport aux superficies conduites en LEC et les gains de rendement par rapport à la méthode classique de traitement se présentent comme suit :

Tableau N° 1 : Evolution des surfaces (ha) protégées par la méthode LEC de 2000 à 2004

Départements	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	TOTAL
Alibori	1 020	4 935	6 547	11 470	23 972
Borgou	1 257	4 127	3 473	4 879	13 736
Collines	1 714	722	585	1 606	4 627
TOTAL	3 991	9 784	10 605	17 955	42 335

Tableau N° 2 : Rendement moyens des parcelles LEC et Témoin, par Département et par campagne agricole, gains de rendement fournis par la LEC exprimés en valeur absolue (kg/ha) et en % par rapport au témoin.

Années	Paramètres	ALIBORI		BORGOU		COLLINES	
		LEC	Témoin	LEC	Témoin	LEC	Témoin
2000	Kg/ha	2398	1943	1497	1348	1498	1338
	Gain kg et %	455 = 23,42 %		149 = 11,05 %		163 = 12,21 %	
2001	Kg/ha	2147	1926	1736	1557	1328	957
	Gain kg et %	221 = 11,47 %		179 = 11,50 %		371 = 38,77 %	
2002	Kg/ha	2396	2108	1802	1329	1555	1165
	Gain kg et %	288 = 13,66 %		473 = 35,59 %		390 = 33,48 %	
2003	Kg/ha	2204	1941	1752	1348	1315	1068
	Gain kg et %	263 = 13,55 %		404 = 29,97 %		247 = 23,13 %	

Aussi faudrait-il ajouter que les coûts actuels à l'hectare du traitement LEC préconisé sont de l'ordre de 24 000 FCFA pour le programme de base de la LECC et de 29 000 FCFA pour celui de la LECP en comparaison au programme de lutte classique qui est de l'ordre de 46 000 FCFA/ha.

Faculté des Sciences Agronomiques – Université d'Abomey-Calavi

Personnes ressources : Dr. TOSSOU Rigobert

Domaine approfondi au cours de l'entretien: Le système de vulgarisation au Bénin : Faiblesses et atouts.

Selon l'interviewé, il existe aujourd'hui un modèle de vulgarisation comportant des objectifs fixés d'Etat et de Producteur. Autrement dit, le problème que connaît la vulgarisation de nos jours est lié à l'incompatibilité des objectifs poursuivis par l'Etat en matière d'accompagnement des producteurs et les producteurs. L'Etat est guidé par la captation de devises et ce, au détriment des besoins réels des producteurs.

L'orientation de la vulgarisation vers les gros producteurs entraîne une négligence des petits producteurs qui se retrouvent comme des laissés pour compte. De ce fait la grande partie des populations paysannes qui s'intéresse à l'agriculture vivrière se retrouvent sans l'appui indispensable. Cela porte un frein aux effets de la vulgarisation, car cette catégorie de gros producteurs n'est pas représentative de l'ensemble des agriculteurs béninois.

Le problème fondamental de la vulgarisation se pose en terme de formation des techniciens, ceux-là qui ont reçu une formation générale et à qui il faut compléter des formations spécifiques en matière de vulgarisation à des intervalles de temps (recyclage pendant 3 mois environ).

Par ailleurs, la Politique Nationale en matière de vulgarisation est peu encourageante car on assiste au changement de concept national au gré de l'argent (selon les bailleurs). Chaque bailleur arrive avec son approche et l'on se demande pourquoi ne pas prendre son temps avant de changer d'approche ?

Les outils de vulgarisation sont mal utilisés et ils méritent d'être revus pour leur actualisation. Le renforcement des capacités des Organisations Paysannes est aussi nécessaire pour transférer les acquis de la recherche aux producteurs. La circulation de l'information sur les prix pourrait contribuer à l'amélioration du système de vulgarisation.

Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole (PADSA)/CASPA (Composante Appui au Secteur Privé Agricole)

Personnes rencontrées : AFFOUDA Yves, Chef service Suivi-Evaluation
PADSA/CASPA

Après plusieurs années, on ne remarque pas un changement notable au niveau des producteurs. Leurs attentes ne sont pas satisfaites à cause de la vulgarisation de masse pratiquée jusque-là (le regroupement des producteurs de niveau de compréhension différent).

La vulgarisation est jusque-là basée sur les outils qui ne répondent pas aux attentes de producteurs ; et le problème de langues de communication est très déterminant dans la diffusion d'une technologie.

La vulgarisation, tout comme le Conseil Agricole doivent se baser sur la typologie des exploitations afin de bâtir des catégories à qui on doit donner de Conseil. Ceci est dû au fait que les gros exploitants n'ont pas les mêmes problèmes que les petits exploitants qui ne cherchent qu'un petit rendement avec les maigres moyens dont-ils disposent.

Les conseillers et les agents de vulgarisation doivent être des facilitateurs car le producteur dispose d'une grande connaissance dans le domaine. En outre, il faut prendre en compte l'aspect socio-technologique de la vulgarisation.

Approche d'intervention

La CASPA donne plus de conseils que de vulgarisation sous la forme de '*conseil à la carte*'. Ce système se repose sur trois paliers d'appui aux bénéficiaires :

1^{er} Palier : Information aux groupes cibles sur les appuis possibles que peut apporter la CASPA

2^e Palier l'accompagnement des bénéficiaires à travers différentes étapes à savoir :

- le remplissage de la fiche de manifestation d'intérêt d'être appuyé
- la planification du diagnostic (Atouts, Potentialités, Contraintes, Faiblesses)
- hiérarchiser les problèmes (Contraintes et Faiblesses)

3^e Palier appel aux prestataires de service pour des appuis technique et de gestion ainsi que pour des l'organisation des visites d'échange

Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) & Projet de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (PGTRN)

Personnes rencontrées : GOGAN Arnaud et Marius GANDONOU : Opérateurs prestataires de services dans le projet PGRN devenu PGTRN.

Le PGRN est un projet de gestion de ressources naturelles qui a été conjointement financé par la coopération allemande (GTZ) et l'Agence française de Développement (AFD). Au démarrage du projet en 1994, le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) était géré sur le terrain par un personnel recruté qui faisait des prestations de services au profit des paysans. Le volet gestion des terroirs et aménagement était sur financement allemand alors que le volet opération foncière était financé par la coopération française.

-Les volets d'intervention

-L'aménagement était relatif à la gestion de l'espace villageois, ce qui est maintenant devenu une gestion de l'espace à l'échelle communale. De façon pratique, la gestion de l'espace se rapporte à la gestion de la fertilité des sols (en vue de sa revalorisation), la gestion des bas-fonds, la lutte anti-érosive, le reboisement, la mobilisation de l'eau en créant des citernes au niveau des ménages.

-Quant aux opérations foncières, elles concernent la sécurisation des droits de propriété, les enquêtes foncières, l'intermédiation sociale afin de sensibiliser et de mobiliser les paysans.

-Les approches d'intervention

L'approche se décompose en deux phases : le choix de villages d'intervention à l'intérieur des régions retenues pour le projet et l'intervention proprement dite.

-Le choix des villages d'intervention

Le projet de Gestion des Ressources naturelles (PGRN) intervenait dans plusieurs zones (Allada, Kpomassè, Aplahoué, Waké et Bouboumbé, Tanguitéta). Les personnes interviewées étaient en fonction dans les sous-préfectures de Kpomassè et d'Allada.

A l'intérieur de chaque zone d'intervention, le choix des villages est effectué sur la base du volontariat. Les villageois intéressés expriment leur volonté de participer aux activités du projet. Ensuite, l'équipe du projet se déplace pour s'assurer de leur motivation réelle de ces populations à participer au processus de diagnostic des causes de dégradation des ressources naturelles.

-L'intervention proprement dite

* le volet "Opérations foncières"

On procède à des levées topographiques ce qu'on appelle parcellaire ou Plan Foncier Rural (PFR), l'équivalent du Registre Foncier Urbain (RFU). Les levées topographiques sont réalisées par des cabinets de géomètres commis par les ONG à cet effet. Chaque levée topographique est sanctionnée par un rapport qui donne le parcellaire (dessin/carte des parcelles des différents paysans), suivi d'un registre qui donne le détail des informations. Le registre porte les modes de faire-valoir, les droits de propriété, etc.

Après l'élaboration du parcellaire, pour toutes les parcelles, on l'affiche pendant trois (3) mois pour qu'il soit validé par les populations. Ensuite le plan foncier villageois est validé au niveau du village et envoyé à la Mairie pour reconnaissance. Ce plan, validé au niveau du village, est un document authentique.

* le volet "Aménagement"

Pour le volet aménagement, l'approche adoptée est une approche par ressource. La ressource naturelle qui représente le point focal de ce volet est le sol et sa fertilité. L'analyse est faite avec les paysans qui font l'historique des modes d'usage passés et actuels. Ensuite, ils constatent le dysfonctionnement de même que les mobiles de cet état de dégradation. Au cours du diagnostic, la réflexion sur les mobiles de dégradation se fait à partir de l'arbre à problèmes. Des options d'aménagement sont ensuite définies.

Il est demandé aux paysans de proposer des solutions. Souvent les paysans ne peuvent pas. L'équipe du projet, en jouant le rôle de facilitateur, leur propose des solutions possibles. Le choix est fait par les paysans en fonction de l'impact que l'adoption de l'innovation aura sur la gestion de leurs exploitations agricoles. Ensuite, on passe à l'expérimentation. Une fois les champs d'expérimentation préparés, on passe ensuite à l'évaluation selon la méthode SEPO (Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles).

**le financement de l'opération*

L'expérimentation sur les champs d'un paysan, donne droit à un appui que le projet accorde aux paysans: 20% de l'investissement est supporté par le paysan et 80% est financé par le projet. Pour ce faire, un compte est créé à la Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle (CLCAM). Il est géré par un comité de ceux qui expérimentent l'innovation. Le fonds est renouvelé chaque année par la Direction Nationale du projet PGRN.

**le suivi-évaluation*

Le suivi et l'évaluation sont effectués par la direction du projet.

Du PGRN au PTGRN : des prestataires salariés du projet aux prestataires de service par le biais d'ONG.

Démarré en 1994, le projet arrive à terme en 1997. Il fut relancé selon une nouvelle approche qui est celle de "la prestation de services" par le biais de structures privées. Les groupes de prestataires étaient commis selon le principe de la maîtrise d'ouvrage délégué en vue de l'exécution de prestations de travail technique. Il s'agit en fait des anciens prestataires salariés de l'ancien projet PGRN à qui l'un des anciens employeurs (la coopération allemande et l'Agence Française de Développement) avait demandé de se regrouper pour négocier des marchés de prestations de services auprès d'un nouveau projet qui serait le PGTRN.

Différentes formules de regroupement avaient émergé. Certains avaient préféré la formule de Bureau d'Etudes pour la prestation de services (cas du MGE ex-GERAM-ONG), alors que tous les autres groupes de prestataires (IAMD, GRAIB, APIC, Alpha-Oméga Environnement), avaient retenu la formule d'ONG. Les prestations de services étaient définies sur la base de partenariat entre Structures privées (ONG ou Cabinets) et le Projet de Gestion des Terroirs et des Ressources Naturelles (PGTRN).

-Le projet arriva à terme en Décembre 2005. Le renouvellement du projet a donné naissance au Projet de Conservation et de Gestion des ressources naturelles (PROCGRN). Ce dernier projet appuie seulement le volet aménagement et avec une approche basée sur la concentration sur une zone géographique. Il est financé par la coopération allemande et n'intervient que dans la partie Nord du Bénin (Départements de DONGA/ATACORA). Les principes d'intervention se basent sur la prestation par maîtrise d'ouvrage délégué. La seule ONG adjudicataire de l'appel d'offre lancée pour les prestations de service est l'ONG ALPHA-OMEGA Environnement. Elle a été contrainte à une réduction de son personnel.

-le financement et le suivi-Evaluation du PGTRN

A l'étape du PGTRN, la structure prestataire de service (cabinet/l'ONG) a un coût de prestation qui est fonction de la proposition financière faite lors de la réponse à l'appel d'offre. Une partie du fonds destiné aux investissements est domiciliée dans un compte

bancaire local. Le prestataire s'en sert pour appuyer les villageois dans la résolution de leurs problèmes. Ce fond d'investissement villageois (FIV) est renouvelé à la fin de chaque cycle de prestation après une évaluation de la prestation par le bailleur.

Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB)

Personnes rencontrées : CHABI Mamadou, Exploitant Agricole; Président de la Chambre d'Agriculture du Bénin (CAB) ; du Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin (CNAB) ; Président du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO).

KADIRI Ousmane, Chef Service Formation à la CNAB.

La chambre d'Agriculture du Bénin (CAB) est créée en 1989 par décret présidentiel. Afin d'assurer la représentation du monde rural. C'est une structure consultative pour toutes les questions d'intérêt général concernant le milieu. Un programme de redynamisation de la chambre a été lancé en 2000. Ce processus a débouché en 2002 sur la mise en place de six (6) Chambres Interdépartementales d'Agriculture et l'installation en mars 2003 de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB). L'organe suprême de la CNAB est l'Assemblée plénière qui compte 39 membres dont 30 sont élus en tant que représentants des producteurs individuels et 9 sont nommés par les OP représentatives.

La CAB joue surtout un rôle dans "le port d'avis" qui se décrit comme étant le recueil d'informations auprès des CIA, des OP et toutes autres structures, etc. Ces informations sont ensuite transmises aux commissions spécialisées ou autres personnes-ressources compétentes pour étude, en vue de leur formulation. L'avis est ensuite adressé aux pouvoirs publics ou à d'autres instances de décisions et aux partenaires. Ce faisant, la chambre présente à l'Etat le point de vue des paysans sur un problème donné.

La mission de la CA est de faire de la représentation. Le petit paysan qui se trouve dans un village lointain n'a pas de contact avec le gouvernement. Si ce dernier souhaite que ces besoins soient pris en compte, il doit se mettre en contact avec la CAB. En outre, la CAB peut faire faire des actions au niveau des paysans soit en passant par le biais d'ONG ou d'autres particuliers qui font de bonnes prestations de service. C'est pour cela que la CAB souhaite que tous les acteurs s'investissent pour que la concurrence puisse naître entre les prestataires de service.

Pour le président de la chambre d'agriculture du Bénin, ce qu'on appelle **appui-conseil** existait déjà dans le domaine agricole à travers la vulgarisation classique. (cf. Son expérience en tant qu'employé des CARDER. Par contre la vulgarisation "grandeur nature" qui se fait à travers l'échange des expériences réussies s'apparente au conseil agricole.

Revenant à son statut actuel de président de la CAB, le président de la CAB est allé à la page 3 des termes de référence de la présente mission d'approfondissement du concept de « conseil agricole ». Il relie la définition qui est donnée du concept pour souligner que les mots "exploitant agricole", "décideurs", "technicien", et "opérateur économique" par rapport auxquels on définit le "Conseil Agricole" ne répondent pas aux profils des agriculteurs qui sont les plus représentatifs au Bénin.

Le président de la CAB pense à cet effet que les “chercheurs d’emploi” sont oubliés dans cette définition, et selon lui, c’est ceux-là qui devraient être à l’avant-garde de la production agricole au Bénin. Pour préciser ces propos, il avance qu’il a reçu dans les locaux de la CAB, des jeunes qui étaient venus lui poser des problèmes d’emploi. Ces jeunes sont, selon lui, des postulants au métier agricole mais qui n’ont pas les moyens,. Ils sont, de ce fait, des laissés-pour-compte. Après avoir reçu ces jeunes, il a jugé opportun de les faire déplacer sur le ministère chargé de la promotion des PME et de la Micro-finance. Le but de cette rencontre avec le ministre était de faire des suggestions afin d’apporter la contribution de la CAB au nouveau programme de relance des petites et moyennes entreprises agricoles ou de l’insertion des jeunes diplômés dans les métiers agricoles.

Il constate que jusque là, les formateurs utilisés dans le cadre de l’insertion des jeunes dans le secteur agricole sont des cadres qui n’exercent pas le métier. Il serait bon d’utiliser les exploitants qui ont réussi dans le cadre de cette formation. On devra prendre des dispositions et mesures d’accompagnement nécessaires afin de sécuriser les crédits mis en place tout en garantissant la réussite des acteurs installés.

A cet effet, des mesures de renforcement de capacité devront être prises par une “**méthode de paysan à paysan**”. Un stage de mise à niveau et d’adaptation au milieu du métier est souhaité par les postulants. Il s’avère à cet effet nécessaire de procéder à un recensement des exploitants qui ont réussi dans les différents métiers agricoles. Ceux d’entre eux qui sont capables d’accueillir les jeunes postulants tout en leur reversant leurs expériences seraient bienvenus.

En outre, il suggère qu’on pense à :

- désintéresser les entrepreneurs–formateurs afin de garantir une meilleure collaboration et un bon encadrement des jeunes postulants.
- ouvrir un programme de formation d’ouvriers agricoles qui sont et demeurent les employés privilégiés des entrepreneurs et exploitants agricoles, créateurs d’emplois agricoles primaires.
- encourager dans les petits projets d’exploitation à créer, l’intégration de cultures pérennes à celles à cycle court afin de garantir un emploi durable, sécurisant et respectueux de l’environnement : c’est aussi cela la diversification.
- accompagner nécessairement le remboursement de crédit d’un différé de temps assez long afin de permettre aux acteurs de maîtriser la ligne de production avec l’investissement consenti, eu égard au fait que les exploitations agricoles n’étant rentables qu’à terme.

C’est dans cet esprit d’amélioration de la qualité de l’appui à apporter aux groupes de paysans jugés comme des laissés pour compte que le Président de la CNA avait suggéré que l’Assemblée plénière, qui représente l’organe suprême de la CNA comporte une forte représentation de producteurs individuels. La proportion de 30 représentants de producteurs individuels contre 9 pour les OP est selon me président, conforme à la réalité, car les OP, soutient-il, ne mobilisent qu’une minorité de paysans. (Cf. MAE /DGCID /DCT-EPS, 2003. *Analyse et capitalisation des démarches d’appui aux organisations de producteurs (OP) de la Coopération française (MAE et AFD). Le Bénin. Mission Jacques Berthomé (CIEPAC) et Denis Pesche (CIRAD TERA). Page 8– Version provisoire. Cotonou. 37p).*

Selon le président, il y a, parmi les petits paysans, des gens qui n’ont pas le profil des producteurs indexés à travers la définition du concept de « conseil agricole » (cf.TDr, page 3). Ils ne sont pas ne sont pas non plus en mesure de se prendre en charge. C’est le lot de paysans

voués à l'exode rural. Ils ne peuvent pas s'auto-discipliner et s'auto-gérer. Les exploitants engagent beaucoup de main-d'oeuvre, mais ceux qui sont recrutés à cet effet et qui sont les plus nombreux ont besoin d'aide. Ils viennent voler les récoltes sur les exploitations où ils sont supposés venir vendre leur force de travail. Ils n'exécutent pas correctement les tâches qui leur sont confiées. Ce faisant, ils prennent leur employeur comme celui qu'on doit ruiner au lieu de le prendre comme un partenaire.

Dans ce cadre, le Réseau des Chambres d'Agriculture du Bénin joue et entend encore jouer un rôle afin qu'un recrutement des paysans ayant ce profil soit effectif. Ceux qui s'inscrivent à la CNAB font désormais partie du fichier des acteurs du monde rural. Ce fichier permet à la CAB de savoir ce qu'il faut faire pour les différentes catégories de producteurs en matière de renforcement de leur capacité. Démarré depuis décembre 2005, le recensement permet à chaque acteur de disposer d'une carte professionnelle de membre. L'inscription au niveau du Réseau de chambres d'agriculture du Bénin. C'est dans ce cadre que le président entend mettre en oeuvre une nouvelle approche pour aborder les problèmes du monde rural béninois.

Avant que cette initiative de changement d'approche ne devienne pratique, la CAB avait adopté une approche d'appui par filière. Mais le président s'est rendu compte que, là encore, le problème se pose, et se rapporte au problème évoqué ci-dessus. En effet, une catégorisation des producteurs selon les volumes de production (petits exploitants, gros exploitants) et ensuite selon les statuts des acteurs qui interviennent (exploitant agricole, ouvrier agricole) permettrait de mieux répondre aux préoccupations des producteurs. Aussi, fait-il remarquer, c'est seulement aux OP qu'on pense lorsqu'il s'agit d'apporter un appui aux producteurs; les exploitants individuels sont oubliés.

Au cours d'un forum à Bamako, le Président aurait entendu dire que *“financer l'agriculture familiale ne serait pas un bon créneau pour aider les producteurs”*. Selon lui, il pense qu'on ne doit pas appuyer que les OP. Cependant, poursuit-il, cela ne doit pas empêcher la mission de représentation à travers laquelle la CAB suscite le regroupement des producteurs par filière comme c'est déjà le cas au niveau des producteurs de quelques produits tels que l'anacarde.

Le président de la CAB est nommé, depuis 2005, Président du conseil d'administration de l'INRAB. A ce titre, il porte le point de vue des paysans sur tout sujet relatif à la recherche agronomique pour lequel leur avis consultation est indispensable.

En ce qui concerne les rapports de la CAB avec l'extérieur, le Président de la CAB vient d'entrer en partenariat avec un groupe espagnol qui souhaite s'investir dans la diffusion de l'utilisation des techniques d'irrigation pour vendre ses matériels. A cet effet, il a été retenu avec ce dernier que la seule approche qui pourrait faciliter l'écoulement de ses produits serait l'expérimentation de son innovation chez quelques exploitants. Ensuite, des visites seront organisées pour d'autres exploitants qui pourront se baser sur les expériences des premiers bénéficiaires pour faire tâche d'huile. Il sera retenu qu'une négociation préalable ait lieu avec la BRS (banque régionale) afin de négocier le crédit pour ceux qui voudraient essayer l'innovation. Ceci pourrait faciliter le remboursement du matériel reçu à crédit.

Projet de Professionnalisation de l'Agriculture au Bénin (PPAB)

Personnes rencontrées : TCHEOU Anastase, Directeur du projet
SOTONDI Cyrille, Chargé de mission et des filières agricoles.

Le PPAB a été créé en 1994 par le gouvernement du Bénin et il est placé sous la tutelle du Ministère du développement rural (MDR).

L'objectif du projet était d'apporter un appui global à l'agriculture béninoise. Commencé en 1991, le projet a effectivement démarré en 1995 dans un souci de transférer les compétences aux producteurs. Le démarrage du projet coïncida avec la période d'arrêt de recrutement d'agent à la fonction publique béninoise. Le constat du manque de compétences sur le terrain pour venir en appui aux producteurs, avait conduit à la mise en oeuvre de ce projet. Signé en 1995, le contrat du PPAB a duré jusqu'en 1999. Elle a ensuite connu un an de prolongation jusqu'en 2000.

Le développement du PPAB a été télescopé par la montée expériences en conseil de gestion (CdG) à l'exploitation agricole. En effet, si les expériences de besoins d'appui et de compréhension du fonctionnement de l'exploitation agricole existaient en zone cotonnière, il n'en demeure pas moins vrai que c'est en 1995 que débute véritablement le CdG à l'exploitation agricole. Ce programme d'appui à la formation professionnelle des agronomes (PAFPA) est domicilié à la Faculté des Sciences agronomiques (FSA) et était au départ orienté vers un but académique. Avec sa généralisation progressive aux exploitations agricoles par le biais des ONG, des cabinets d'étude, des plates-formes de réflexion, de nombreux projets finirent par intégrer le volet CdG dans leur approche d'intervention.

L'intégration du volet CdG à celui de l'appui au renforcement des producteurs du PPAB a donné lieu au programme de promotion du monde agricole béninois (PPMAB) qui est localisé à partir de Janvier 1998 au CePEPE. Arrivé à terme en 1999 le PPAB qui a bénéficié d'une prolongation jusqu'en 2000. Il bénéficie de l'appui CdG à travers la Cellule d'appui à la gestion des exploitations agricoles (CAGEA) financée par la coopération française. Le Projet d'appui à la modernisation de l'agriculture familiale (PAIMAF) est une suite du PPAB, sauf que dans ce cas, il a été privé du volet Conseil de Gestion (CdG) qui a été transféré au Projet d'Amélioration et de Diversification des Systèmes d'Exploitation (PADSE) financé par l'AFD.

Les expériences du PPAB en matière de vulgarisation /conseil agricole : approche d'intervention

Le Directeur du projet avance que son expérience avec la vulgarisation a démarré avec le projet PPAB et est conçu comme de l'accompagnement. L'accompagnement est une sorte de travail à la demande. Le domaine d'intervention du projet est le renforcement des capacités des producteurs. Les producteurs formulent des demandes en fonction de leur vision, des contraintes du milieu et des problèmes particuliers qu'ils ont. On va vers **"les paysans qui ont des rêves"**. Dans cette **approche par le rêve**, l'appui passe par l'aide à la réflexion. Un exemple de projet dans ce contexte est comment rendre disponible ce qui manque et constitue un problème que le producteur formule sous forme de demande. Par rapport à des besoins exprimés par ces derniers, nous faisons une étude de pertinence. Ensuite, on aide les producteurs à faire un bon choix. On les aide à mieux connaître leur milieu.

Pour éviter de retomber dans des plagiats, on forme une équipe de producteurs qui travaille en réfléchissant sur une activité qui fait l'objet de préoccupations. Les producteurs participent au diagnostic, à la formulation du projet. On leur laisse le temps par rapport à la préoccupation objet de réflexion. On montre aux producteurs que tout est processus. On amène le producteur à surmonter ses difficultés en leur donnant des idées mais pas d'argent. Cela va à contre courant de l'appui qu'apportent certains projets. Au lieu de donner de l'argent nous faisons appliquer par les producteurs ce qui est écrit dans leur règlement intérieur. Ainsi, à l'issue d'une rencontre ou d'une visite d'échanges, on paie aux participants les frais de déplacements. D'autres projets qui ne cherchent pas à aller à l'école des producteurs adoptent l'approche "top-down". Ils fixent une durée pour atteindre leur objectif.

Si le projet d'une OP n'est pas éligible, on fait de l'intermédiation en amenant le groupement de producteurs à se rendre éligible auprès d'autres intervenants dans leur milieu. Dans d'autres cas, des visites d'échanges préparées par l'OP permettent à l'OP d'avoir une idée claire de ce qu'il y a à faire pour résoudre le problème objet de préoccupation. Ces domaines de réflexion peuvent par exemple tourner autour d'une filière agricole.

Les domaines prioritaires d'appui aux OP, par département, se résument comme ci-après :

-Anacarde>	Atacora
-Elevage.....>	Borgou
-Culture attelée.....>	Zou / Collines
-Anans>	Atlantique
-Riz>	Mono / Couffo.

Selon Monsieur SOTONDI, chargé des filières au PPAB, « on amène les OP à comprendre tout ce qu'ils font. On les amène à dégager un compte d'exploitation ». Une fois les inputs connus, le prix de vente du produit (le riz par exemple) est fixé par les producteurs eux-mêmes. On permet ainsi aux producteurs de suivre le prix de leurs produits sur le marché de Cotonou. Le marché peut être géré avec une prise en compte de leurs préoccupations.

Stratégie adoptée pour la mise en oeuvre de « l'approche par la demande ».

Les Organisations de producteurs (OP) sont les seules groupes cibles. **On ne s'intéresse pas aux producteurs individuels.** Avant, on faisait le renforcement de capacités à travers les OP de la FUPRO. Cette dernière regroupe la majeure partie des OP du pays.

Le dispositif d'intervention comprend le secrétariat exécutif qui est basé à Cotonou et des antennes départementales sur le terrain. Les représentants départementaux avaient une moto et bénéficiaient de dotation en carburant. Ils avaient pour mission de faire remonter les idées/préoccupations des producteurs jusqu'au niveau du secrétariat du PPAB.

Au moment où le CARDER était en difficulté, on avait cherché à former des paysans. Ainsi le réseau des **agriculteurs-formateurs** était né. On leur donne le renforcement de capacité en ce qui concerne comment organiser les réunions. On leur donne le briefing sur les notions d'associations, de groupement, de coopérative, etc.

On choisit des agriculteurs, à raison de deux (2) par commune. Ceux-là sont sélectionnés par l'USPP et doivent avoir un niveau d'éducation d'au moins le niveau de la classe de CM2 de l'enseignement primaire. Entre 1999 et 2003, les unions départementales des producteurs (UDP) ont été renforcées.

Résultats des formes d'appui aux producteurs.

Monsieur Sotondji pense que « l'approche par groupe cible (OP) » et par « l'appui à la réalisation des rêves », a eu un impact sur les producteurs. Cependant fait-il remarquer, c'est surtout ceux qui étaient les agriculteurs-formateurs qui ont pu tirer quelque chose. (C'est le cas de Assise Fiodandji de Grand-popo). En outre, beaucoup d'agriculteurs sont devenus des leaders dans leur milieu : certains sont devenus des hommes politiques (c'est le cas de Bio Bagou de Banikoara qui a est devenu député).

Ces leaders organisent aujourd'hui les faîtières autour pour des filières dans leur localité.

Difficultés rencontrées

Le PPAB souhaite augmenter l'effectif de son personnel pour mieux intervenir en milieu rural. Mais Le projet n'a pas les capacités pour réaliser ce rêve. Le PPAB a travaillé avec un budget de 500.000.000 francs CFA pour intervenir dans tous les départements du Bénin. Face à ces difficultés, le projet a dû restreindre son champ d'intervention. Ainsi à l'issue d'un contrat avec l'AFDI, un assistant travaille sur la mécanisation de l'agriculture dans le Borgou. Un autre assistant travaille à Allada sur la filière d'exportation de l'ananas. Ces assistants servent de relais au projet PPAB.

Philosophie du projet PPAB et perspectives

Selon le chargé de mission du projet, Monsieur SOTONDJI, il faudra sécuriser cette approche dans un environnement sain. Il pense qu'ils sont à présent étouffés par la présence de plusieurs acteurs qui balayent de plus en plus les jalons qu'ils avaient posés. Le présent contexte d'acteurs multiples ne fait que renforcer cette tendance à la concurrence. Ceux qui ont de grands moyens les mettent à la disposition des producteurs dans un environnement où le PPAB avait tenté d'habituer les producteurs à vivre, à réfléchir et à agir par eux-mêmes en fonction de leurs moyens.

Selon Monsieur SOTONDJI, le PARFC dans le Borgou fait émarger les producteurs à 30.000F voire 40.000FCFA par jour alors que jusque là le PPAB leur donnait peu.

Abordant la vulgarisation et le conseil agricole, Monsieur SOTONDJI pense qu'aujourd'hui, on ne peut plus parler de vulgarisation seulement. Avant, l'agent de vulgarisation passait de paysan à paysan. Aujourd'hui, il faut lui amener des paquets mais il faut l'amener à faire des choix. Le conseiller doit l'aider dans son choix. Il ne faut pas tout confier au conseiller, sinon le producteur deviendra esclave du conseiller. C'est la philosophie de l'approche du projet PPAB. Le conseil à l'exploitation agricole a besoin de la vulgarisation. Cela est surprenant quand les gens disent que le CdG seul suffit.

Quant au Directeur du projet, il pense que cela dépend de quel agriculteur nous voulons promouvoir dans les années à venir : dans les 20 ans, les 30ans. Dans les pays développés, ce choix est respecté que l'on soit de la gauche ou de la droite. L'inquiétude de Monsieur Anastase est que le MAEP a ses agriculteurs qu'il invite pour valider les dossiers concernant les agriculteurs. On constate aussi que c'est l'Etat qui suscite la création de structures faîtières. Mais ces structures naissent et négligent les structures/groupements de producteurs que le PPAB a aidé à s'organiser.